

Présenté par
Valérie Pécresse
Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Sommaire

INTRODUCTION	4
1. LA CONTRAINTE BUDGETAIRE CONTINUERA DE PREVALOIR FORTEMENT EN 2017.. 8	8
1.1. Grâce à l'action de l'exécutif, la baisse de la DGF en 2017 devrait être compensée par une progression des recettes, notamment fiscales	8
1.1.1. Les efforts de l'exécutif pour obtenir de nouvelles recettes ont été en grande partie satisfaits lors de l'examen en première lecture du PLF 2017 à l'Assemblée nationale	9
1.1.2. Ces nouvelles ressources viennent s'ajouter à des recettes quasi-certaines à hauteur de 2 478 M€ en fonctionnement et 497,7 M€ en investissement, marquées par une nouvelle baisse de la DGF	10
1.1.3. Enfin, la Région devrait bénéficier de recettes aux montants plus incertains, de l'ordre de 75 M€ en fonctionnement et 199 M€ en investissement	16
1.2. La dynamique des dépenses, en partie imposée à la collectivité, reste forte et doit continuer d'être maîtrisée	20
1.2.1. L'exécution 2016 devrait marquer une première concrétisation des objectifs d'économie de l'exécutif s'agissant des dépenses de fonctionnement	20
1.2.2. Les dépenses obligatoires de fonctionnement restent sur une augmentation tendancielle.....	21
1.2.3. Malgré les efforts de rationalisation, la masse salariale continuera d'augmenter en raison des mesures décidées par l'Etat.....	22
1.2.4. Le service de la dette progressera significativement en 2017 du fait de l'augmentation de l'annuité d'emprunt à rembourser.....	24
2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017	28
2.1. Accélérer les projets d'investissement	28
2.1.1. Poursuivre et amplifier la révolution des transports en Île-de-France	28
2.1.2. Mettre en œuvre sans tarder le PPI révisé des lycées	29
2.1.3. S'engager résolument dans la transition environnementale	30
2.1.4. Renforcer la place de l'Île-de-France en matière d'enseignement supérieur et de recherche.....	31
2.2. Favoriser la relance de l'activité économique francilienne.....	32
2.2.1. Faire progresser les financements dédiés aux entreprises, à l'innovation et à la Smart Région	32
2.2.2. Agir tout particulièrement pour le tourisme.....	33
2.2.3. Mettre en œuvre un « pacte agricole »	33
2.2.4. Faire de la formation professionnelle un levier d'action essentiel en faveur de l'emploi	34
2.2.5. Inverser la courbe de l'apprentissage en Ile-de-France.....	35
2.2.6. S'appuyer sur les formations sanitaires et sociales.....	36
2.2.7. Accroître les interactions entre stratégie économique et actions internationales	36
2.3. Améliorer le cadre de vie des habitants et visiteurs de l'Île-de-France	38
2.3.1. Renforcer la mise en œuvre du bouclier de sécurité	38
2.3.2. Promouvoir l'aménagement durable de tous les territoires.....	38
2.3.3. Poursuivre la refondation de la politique régionale du logement	39
2.3.4. Déployer une politique culturelle ambitieuse et inclusive.....	40
2.3.5. Faire de la région Ile-de-France une région solidaire	41
2.3.6. Accompagner le mouvement sportif, en vue notamment de la nouvelle Olympiade	42
2.3.7. Conforter la vocation des Îles-de-loisirs	43
2.4. Confirmer la montée en puissance des fonds européens.....	44
2.5. Poursuivre la diminution du budget de l'administration et des organismes associés	45
PROJET DE DELIBERATION	47

INTRODUCTION

Le deuxième budget du nouvel exécutif a vocation, dans un contexte qui continue malheureusement d'être incertain, tant sur le dynamisme de l'activité économique que sur les recettes de la Région, à permettre l'accélération de la mise en œuvre des nouvelles orientations décidées depuis la fin de l'année 2015.

Un contexte toujours défavorable

La prévision de croissance de l'INSEE pour l'économie française en 2016 vient d'être révisée à la baisse. La croissance française sera ainsi pour la troisième année consécutive inférieure à la performance moyenne des pays membres de la zone euro. Cette situation est dans une large mesure la conséquence directe des choix successifs et parfois contradictoires en matière de politique économique des gouvernements qui se sont succédé depuis 2012.

L'Ile-de-France n'est malheureusement pas épargnée par le marasme dans lequel notre pays se débat. Elle a même été davantage affectée que d'autres régions par certains événements qui ont touché des secteurs économiques d'importance, comme la baisse de fréquentation consécutive aux attentats de 2015 et 2016 qui fragilise notre industrie touristique ou les intempéries du printemps 2016 et leurs conséquences dramatiques sur l'agriculture francilienne. L'exécutif régional s'est largement mobilisé avec la création d'un fonds d'urgence pour le secteur touristique au budget 2016 ou la mise en place des différents plans d'aide aux agriculteurs – maraîchers, éleveurs, céréaliers – pour aider notamment à la relance de leurs exploitations et continuera de le faire en 2017.

Dans ce contexte, l'exécutif est plus que jamais déterminé à mettre en œuvre les orientations qu'il a dégagées depuis maintenant près d'un an, qui vont permettre à la fois de créer les conditions d'un renouveau économique de l'Ile-de-France et de se concentrer sur la résolution des difficultés rencontrées au quotidien par des millions de Franciliens, dès lors qu'elles se trouvent au cœur des compétences de la Région.

Pour ce faire, l'exécutif va accélérer la mise en œuvre de son programme d'investissement et poursuivre la baisse des dépenses de fonctionnement, en veillant à ce que chaque euro dépensé soit véritablement utile.

L'accélération des projets d'investissement

Signe d'une ambition retrouvée, l'investissement régional dans l'avenir aura été au rendez-vous en 2016, avec notamment des efforts en matière de transports, de lycées ou d'enseignement supérieur jamais vus lors de la précédente mandature.

L'exécutif entend non seulement maintenir ces premiers acquis, mais également accélérer la mise en œuvre des opérations sur lesquelles il s'est engagé et qui se sont traduites par l'adoption de nombreux dispositifs par le Conseil régional tout au long de l'année 2016. Dans ce contexte, les autorisations de programme devraient progresser de 15 %.

Le secteur des transports bénéficiera tout d'abord d'une augmentation substantielle des moyens qui lui sont dévolus. Le lancement de nombreux projets inscrits dans le contrat de projet Etat-Région, la mise en œuvre du plan vélo ainsi que celle du plan anti-bouchons vont entraîner la mobilisation d'un montant inédit d'autorisations de programme réelles, et non fictives comme par le passé. Les déplacements quotidiens de millions de franciliens seront ainsi à terme améliorés. L'année 2017 verra notamment le démarrage des opérations liées au prolongement d'Eole vers l'ouest que l'actuel exécutif est enfin parvenu à faire aboutir. Le tramway T9 entre Paris et Orly, le

prolongement de la ligne 11 vers Rosny-sous-Bois Perrier, le tram-train Massy Evry ou l'électrification de la ligne Paris-Troyes seront accélérés.

La section d'investissement du budget des lycées connaîtra une augmentation considérable en 2017, qui sera également la première année de réalisation du programme pluriannuel d'investissement (PPI) révisé. Le PPI révisé, qui sera soumis à l'approbation du Conseil régional au début de l'année 2017, témoignera de l'ambition de l'exécutif pour les lycées et de sa volonté de s'inscrire dans une démarche à la fois globale et innovante. En attendant, il est prévu que treize opérations entrent en phase travaux en 2017, avec la construction d'un lycée neuf à Serris, une extension à Cerny, ainsi que la rénovation globale de trois lycées, deux rénovations simples, trois restructurations de demi-pension et un internat.

Les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche disposeront quant à eux des moyens permettant d'une part d'atteindre la moitié des engagements inscrits au volet sectoriel du CPER, d'autre part d'accompagner les nouveaux domaines d'intérêt majeur labellisés par le conseil scientifique régional.

En matière d'aménagement et d'environnement, le succès rencontré par les différents dispositifs créés tout au long de l'année 2016 – cent quartiers écologiques et innovants, fonds propreté, urbanisme transitoire – justifie une augmentation significative des moyens qui leur sont consacrés. De même, la Région continuera de renforcer son intervention sur la prévention des risques d'inondation, comme les intempéries du printemps dernier en ont malheureusement montré la nécessité. La stratégie de végétalisation récemment dévoilée disposera par ailleurs du budget nécessaire à des premières réalisations significatives dès 2017.

Après le doublement, dès 2016, des crédits qui leur sont consacrés, les territoires ruraux continueront de faire l'objet d'une attention particulière du nouvel exécutif, avec notamment une nouvelle progression des moyens des contrats ruraux.

La Région sera également à l'initiative en matière de développement économique pour prendre le relais de l'action des départements, dont les compétences seront restreintes à compter du 1^{er} janvier 2017. Le fonds de transition en matière de développement économique et d'innovation mis en place au niveau national dans le cadre de la discussion sur le projet de loi de finances pour 2017 devrait y contribuer. A titre d'exemple, et même si cette dépense relève dans la nomenclature régionale du secteur de la recherche, la Région entend augmenter les investissements au profit du GIP Genopole pour compenser le retrait attendu du Conseil départemental de l'Essonne. Du fait de ces évolutions institutionnelles, davantage de candidatures sont attendues sur les dispositifs PM'UP, Innov'up ou Back'up, justifiant une nouvelle augmentation de leurs budgets.

Le soutien à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires franciliennes sera également renforcé, ce qui apparaît d'autant plus nécessaire dans le contexte post-inondations.

La situation du secteur touristique conduira également la Région à financer de nouveaux projets, y compris en matière de sécurité des personnes venant découvrir les différents sites régionaux.

Dans le secteur de la culture, l'exécutif entend consolider et accroître le nouveau modèle de financement des aides au cinéma et à l'audiovisuel. De même, le secteur des sports bénéficiera des moyens permettant à la Région de passer immédiatement à l'action dans l'hypothèse où la candidature française pour l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024 serait retenue.

Enfin, la Région agira davantage en matière de sécurité, que ce soit pour les propriétés régionales – lycées, îles de loisirs – ou en partenariat avec l'Etat et les autres collectivités, pour aider notamment à l'installation et à l'équipement des différentes forces de l'ordre.

La poursuite de la baisse des dépenses de fonctionnement

L'accélération du programme d'investissement ne sera rendue possible que par la poursuite de la baisse des dépenses de fonctionnement.

A deux mois de la fin de gestion 2016, il apparaît que les objectifs d'économies annoncés au budget primitif 2016 – diminution des autorisations d'engagement de 120 M€ par rapport à l'exécution 2015 à périmètre constant, à savoir hors fonds européens et hors plan 500 000 – seront dépassés. Cette première étape doit toutefois être suivie de nouveaux efforts pour rétablir la situation des finances régionales. C'est pourquoi, à périmètre équivalent – hors nouvelles mesures de décentralisation, effets du plan 500 000 formations et du fonds transitoire en matière de développement économique, fonds européens – les autorisations d'engagement diminueront de 2 %.

Au vu de l'exécution des autorisations d'engagement pour 2016, il apparaît tout d'abord que la politique volontariste en matière de diminution des dépenses de fonctionnement général de l'administration peut aller au-delà des économies déjà prévues pour l'exercice en cours. Les frais de mission, les dépenses en matière de documentation, d'impression, de communication ou de réception diminueront ainsi de nouveau. De manière plus générale, un plan d'optimisation des achats est en cours d'élaboration, avec un objectif d'économies de 125 M€ d'ici la fin de la mandature.

La revue des dispositifs financés par la Région, leur recentrage sur le cœur des compétences de la collectivité telles que définies par les textes législatifs en vigueur, l'identification des actions menées en double entre les différents services du conseil régional, permettront en outre d'éviter les redondances et de gagner en efficacité.

L'objectif de suppression des doublons structurera également la réflexion de l'exécutif en matière d'évolution du paysage des organismes associés, dont les subventions cumulées continueront de diminuer.

Enfin, la réduction des effectifs du siège se poursuivra au même rythme que celui défini pour 2016.

En parallèle, l'exécutif mobilisera les crédits nécessaires pour la mise en œuvre des orientations décidées au cours des derniers mois. Il s'agit notamment :

- dans le secteur des lycées, de la montée en puissance du budget d'autonomie des lycées ; du développement du numérique; de l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement des lycées ou de l'extension de la tarification de la restauration scolaire au quotient familial au territoire parisien ;
- en matière de formation professionnalisante, de l'augmentation des effectifs et de l'ouverture de nouvelles places dans les formations sanitaires et sociales ou de l'accueil de plusieurs milliers d'apprentis supplémentaires dans les centres de formation des apprentis ;
- dans le secteur des transports, de l'augmentation de la contribution statutaire au syndicat des transports d'Ile-de-France ;
- en matière d'enseignement supérieur et de recherche, de la montée en puissance des bourses au mérite, qui seront accordées à une deuxième cohorte d'étudiants boursiers, ou de la relance des domaines d'intérêt majeur ;
- des moyens nécessaires, en lien avec le fonds de transition en matière de développement économique, pour permettre à la Région de prendre le relai de certains dispositifs départementaux ;
- de nouvelles initiatives dans le secteur culturel, comme l'opération « Avignon en Ile-de-France » ou le développement des ciné-clubs.

Le budget 2017 dégagera enfin les moyens correspondant aux opérations rendues nécessaires par le déménagement d'une partie des services du siège du Conseil régional à Saint Ouen dès janvier 2018.

La stabilisation de l'emprunt d'équilibre

Grâce aux économies supplémentaires réalisées et à l'affectation systématique des recettes supplémentaires perçues à la réduction de l'emprunt d'équilibre, l'emprunt d'équilibre qui sera exécuté en 2016 sera inférieur à celui réalisé en 2015.

Par ailleurs, l'incertitude sur les recettes régionales futures, qui avait justifié le décalage de la séquence budgétaire, se dissipe.

La nouvelle baisse de la DGF, à hauteur de 76 M€, était certes attendue. Néanmoins, grâce aux nombreux efforts déployés, tant au niveau de la seule Ile-de-France que de l'action collective avec les autres Présidents de Région, les perspectives sur les recettes globales se sont améliorées. L'Assemblée nationale a ainsi approuvé le transfert – demandé sans succès par le précédent exécutif – du reliquat des 30 M€ de la taxe sur les bureaux jusqu'à présent perçu par l'Etat ainsi que le transfert de la part dynamique de 25 points de CVAE.

De même, et bien que les conditions de recours ne soient pas pleinement satisfaisantes, le Gouvernement a accepté de mettre en place, à la demande des régions, un fonds transitoire de compensation en matière de développement économique. L'Ile-de-France y serait éligible à hauteur de 55 M€, à condition d'une progression équivalente de ses dépenses réelles en la matière.

Dans ces conditions, l'exécutif anticipe un emprunt d'équilibre du même niveau que celui voté au budget primitif pour 2016. Une telle cible permettrait de ralentir de manière significative le rythme de progression de l'endettement net de la Région, puisque l'emprunt d'équilibre 2017 devra par ailleurs tenir compte d'une augmentation de 84 M€ du montant des emprunts passés à rembourser.

Pour ce faire, la Région mobilisera en tant que de besoin le remboursement anticipé de créances sur la SNCF et sur la RATP. Il a ainsi été décidé de reporter le remboursement des 100 M€ inscrits au budget primitif 2016 sur l'exercice 2017 et d'appeler 40 M€ supplémentaires.

1. La contrainte budgétaire continuera de prévaloir fortement en 2017

1.1. Grâce à l'action de l'exécutif, la baisse de la DGF en 2017 devrait être compensée par une progression des recettes, notamment fiscales

Sur la base d'une prévision d'exécution 2016 en recettes, hors emprunt, hors excédent n-1 et hors remboursement anticipé de créances, égale, à ce stade de l'année, à 4 135 M€, les recettes régionales pourraient s'élever à 4 308 M€ en 2017, 4 209 M€ en 2018 et 4 239 M€ en 2019.

Dans ce périmètre, les recettes régionales évolueraient ainsi de +4,2 % en 2017 à +2,5 % en 2019 par rapport à la prévision d'exécution 2016, soit une hausse sur la période de 102 M€ des recettes de fonctionnement et un maintien des recettes d'investissement - avec une moyenne, pour ces dernières, autour de 760 M€.

Cependant, hors fonds européens gérés par la Région comme autorité de gestion (programmation 2014-2020), l'évolution sur les trois ans à venir pourrait être la suivante :

- **Pour 2017, les recettes, hors remboursement anticipé de créances et hors recettes affectées, seraient globalement stables, avec des recettes de fonctionnement en augmentation et des recettes d'investissement en diminution.**

La nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) dans le cadre de la participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics imposée par le Gouvernement (-76 M€ par rapport au montant 2016) serait de fait compensée par les nouvelles ressources obtenues dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2017, à savoir la part dynamique (49 M€) associée aux 25 points de CVAE à reverser aux départements ainsi que la perception du reliquat de taxe sur les bureaux (30 M€) qui abondait jusqu'à présent le budget de l'Etat.

En parallèle, la Région devrait percevoir 55 M€ au titre du fonds de transition pour le développement économique et l'innovation, Ces recettes sont toutefois conditionnées par des dépenses réelles équivalentes. De même, la progression de 50 M€ des versements par l'Etat et le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) au titre du Plan 500 000 formations viennent compenser les dépenses engagées par la Région en la matière. Ces deux recettes – fonds de transition pour le développement économique et l'innovation et plan 500 000 formations – sont donc neutres pour l'équilibre du budget.

Les recettes permanentes d'investissement apparaissent en baisse de 27 M€, en raison de l'effet attendu de la réforme de la taxe sur la création de bureaux (TCBE). En tenant compte du report sur 2017 du remboursement anticipé de 140 M€ de créances sur les opérateurs de transports, elle atteindrait toutefois une hausse de 15,5 %.

- **En 2018, les recettes seraient inférieures de 5 M€ au niveau attendu en 2016**, sous l'effet principalement de la fin des versements de l'Etat au titre du Plan 500 000 et d'une forte augmentation de la contribution de la Région au fonds de péréquation de la CVAE, suite à la progression de cette recette en 2017.
- **En 2019, les recettes pourraient être supérieures de 32 M€ à celles de 2016 soit +0,8 %** (et +36 M€, soit +0,9 % par rapport à 2018), avec notamment la poursuite d'une tendance d'évolution positive sur les recettes fiscales de fonctionnement (+48 M€ par rapport à 2018).

Sur la période, hors fonds européens, c'est donc une quasi-stabilité des recettes qui est attendue, à savoir +0,8 % (+32 M€), avec un pic en 2017 lié notamment à des effets conjoncturels – plan 500 000 formations – et donc pas forcément reconductibles.

1.1.1. Les efforts de l'exécutif pour obtenir de nouvelles recettes ont été en grande partie satisfaits lors de l'examen en première lecture du PLF 2017 à l'Assemblée nationale

Des avancées spécifiques à l'Ile-de-France

Suite notamment aux débats portant sur le projet de budget pour 2016, l'exécutif régional a saisi dès le mois d'avril le Premier ministre, demandant le respect par l'Etat des protocoles passés en matière de transports. Constatant le niveau insuffisant des recettes par rapport aux sommes annoncées, la Présidente de la Région a suggéré que l'Etat rétrocède à la collectivité les 30 M€ de taxe sur les bureaux qu'il continuait de percevoir. Ce reversement avait été demandé, sans succès, à de nombreuses reprises par le précédent exécutif.

Une réponse positive a fini par être apportée à la demande de la Région, sous la forme d'un amendement gouvernemental au PLF 2017.

La taxe sur les bureaux (TSB, ex-FARIF) sera ainsi désormais perçue à hauteur de **212,9 M€** par an, sur la période 2017-2019.

Par ailleurs, suite notamment au nouveau protocole transports signé le 26 juin 2016 avec le Premier ministre, le produit de la CVAE dont bénéficie la Région va progresser.

La **CVAE** avant prélèvement au titre des deux péréquations (fonds national de garantie individuelle des ressources et fonds de péréquation des ressources perçues par les régions) prévue pour **le budget 2017** repose sur une prévision de 2 844 M€ correspondant au passage de 25% à 50 % de part de CVAE. Cette prévision repose sur une estimation transmise par l'Etat début novembre 2016.

L'article 89 de la LFI 2016 porte en effet la part de CVAE revenant aux régions de 25 % à 50 %, à compter de janvier 2017. Une attribution de compensation financière versée par les régions aux départements, figée au niveau de 2016, est cependant prévue pour ajuster le partage des ressources à la hauteur des transferts de compétences entre les départements et les régions prévus par la loi NOTRe d'août 2015.

Conformément au protocole transports du 26 juin 2016, l'article 62 du PLF 2017, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, confirme l'attribution à l'Ile-de-France du bénéfice de l'éventuelle dynamique annuelle des 25 points supplémentaires de l'assiette CVAE.

Dans ces conditions, les recettes de la région, au titre de la CVAE, seraient facialement majorées de **1 422 M€**, dont la quasi-totalité serait toutefois immédiatement reversée aux départements. La Région conserverait toutefois la part dynamique de ces 25 points de CVAE, ce qui représente un montant de l'ordre de 49 M€.

En dépit des difficultés rencontrées dans l'identification de corrélations entre agrégats économiques et ressources de CVAE, relevées d'ailleurs par le rapport 2015 de la Cour des comptes sur la gestion publique locale, la prévision sur la durée du triennal s'appuie sur l'étude du taux de croissance du PIB N-2 national. Dans ce contexte, le produit brut de CVAE (donc avant péréquation) perçu par la Région pourrait croître d'environ **+40 M€ par an entre 2017 et 2019** pour atteindre 2 924 M€ en 2019. Sur ce montant, une part fixe de quelque 1 370 M€ continuerait d'être reversée aux départements franciliens.

Des avancées pour l'ensemble des régions françaises

Parallèlement aux demandes formulées pour le territoire francilien, l'exécutif s'est mobilisé avec l'ensemble des Présidents de région pour obtenir d'une part des moyens supplémentaires en raison du quasi-transfert de compétences organisé par la loi NOTRe des départements vers les régions en matière de développement économique et d'autre part un financement dépendant moins de l'Etat.

Le PLF 2017 adopté en première lecture par l'Assemblée nationale comporte des avancées sur ces deux points.

Un fonds de transition pour le développement économique et l'innovation doit ainsi être créé et doter les régions de 450 M€ dont 55 M€ pour la Région Ile-de-France. Les régions recevront une avance en 2017 et le solde en 2018 sur la base d'un surcroît de leurs dépenses réelles, en investissement comme en fonctionnement, relatives au chapitre « 909 » et « 939 »¹ par rapport au compte administratif 2016.

Par ailleurs, la DGF, conformément à l'annonce du Premier ministre au congrès des Régions de France, devrait être remplacée par **une part de TVA en 2018**. En base, la Région Ile-de-France échangerait le montant de la DGF attendu pour 2017, soit 478,9 M€, augmenté de la quote-part de 55 M€ au fonds de transition pour le développement économique, soit au total 533,9 M€, contre un montant équivalent de TVA.

La dynamique de la TVA est de +2,7 % par an depuis 2009. Dès 2019, cela créera un surplus annuel de 14 M€ pour la Région Ile-de-France.

1.1.2. Ces nouvelles ressources viennent s'ajouter à des recettes quasi-certaines à hauteur de 2 478 M€ en fonctionnement et 497,7 M€ en investissement, marquées par une nouvelle baisse de la DGF

Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes fiscales

Globalement, la fiscalité régionale hors CVAE, hors TVA et hors taxe sur les bureaux, pourrait croître de +1% en 2017, de +0,7 % en 2018 et de +1,1 % en 2019, ce qui conduirait au total à une **hausse de +2,4 % (+45 M€) sur la période 2017-2019** :

- Les **IFER** pourraient progresser très légèrement en 2017 (**122,6 M€**) par rapport à la prévision d'exécution 2016 (122 M€), compte tenu des modalités d'indexation des tarifs des deux composantes régionales. En effet, le tarif de la première composante, l'IFER sur le matériel ferroviaire roulant, est indexé sur l'évolution des prix à la consommation des ménages (le taux d'évolution prévisionnel associé au PLF 2016 était de +1 %, celui du PLF 2017 de 0,8 %), tandis que la deuxième composante, celle sur les répartiteurs principaux téléphoniques, n'est pas concernée par ce mécanisme d'indexation. Sur la période 2016-2019, les IFER pourraient progresser de +1,2 %.
- De manière concomitante, le prélèvement au titre de la **péréquation** des ressources perçues par les régions, au regard de la progression de la CVAE régionale sur la période, devrait être en **croissance continue (-79,7 M€ de recettes en 2017, -129,4 M€ en 2018 et 149,7 M€ en 2019)**². Le montant du prélèvement au titre du fonds national de garantie

¹ Cf. la nomenclature de l'instruction budgétaire et comptable M71 applicable aux régions.

² L'estimation du niveau de prélèvement pour 2018 et pour 2019 correspond cependant à un maximum. En effet, en l'absence de données des autres régions sur l'évolution en 2017 et en 2018 de leurs ressources rentrant dans l'assiette du calcul de cette péréquation, la prospective se fonde à l'heure actuelle sur l'application du mécanisme de garantie prévu à l'article 113 de la LFI 2013 :

individuel des ressources (FNGIR) est quant à lui **figé au niveau de 2013**, à savoir - **674,8 M€ par an**.

- Les frais de gestion de fiscalité directe, destinés au financement de la formation professionnelle (en remplacement de la « DGD formation professionnelle »), pourraient se monter à **84,8 M€** et continuer à croître de +2,7 % par an sur la période 2017-2019, ce qui correspond à la croissance du produit observée en 2015, pour atteindre 89,4 M€ en 2019. Une notification reçue de l'Etat en août 2016 précise le niveau de ressources pour la formation professionnelle à verser à la Région au titre de 2016, à savoir 121,5 M€, dont 82,5 M€ de frais de gestion, ce qui correspond à une hausse de +3,4 % par rapport à l'exécution 2015.
- La part de nouvelle taxe d'apprentissage (NTA) entrant dans la constitution de la Ressource régionale à l'apprentissage (RRA), pourrait progresser de **+6,9 % sur la période 2017-2019**, en lien avec les hypothèses de croissance de la masse salariale du secteur privé, réalisées par l'ACOSS en juin dernier (+2,5 % pour 2016). Sur cette base, la Région pourrait recevoir **235,6 M€** de taxe d'apprentissage en 2017, puis 240,9 M€ en 2018 et 246,4 M€ en 2019.
- La nouvelle taxe sur les droits de mutation de locaux professionnels, créée en LFR 2015 pour compenser la perte de recette occasionnée par la réforme de la taxe sur la création de bureaux (TCB-IDF), pourrait être exécutée à hauteur d'environ **45 M€** en 2016, pour sa première année de perception. Il est proposé de figer à ce stade le produit annuel sur la période 2017-2019, en l'absence de recul sur la dynamique de la taxe.
- Pour le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation de véhicules (taxe carte grise), il est proposé de retenir une hypothèse de progression de +1,3 % par an sur la période 2017-2019 par rapport à la prévision d'exécution 2016, ce qui correspond à la moyenne des taux de croissance du PIB national sur la période 2013-2019 présentés à l'occasion du PLF 2017. La recette pourrait donc avoisiner les **352,6 M€ en 2017** et atteindre un niveau proche de 362 M€ en fin de période.
- La TICPE - droit à compensation des transferts de compétences, légalement garanti, est inscrite pour 2017-2019 au niveau de la prévision d'exécution 2016, c'est-à-dire **880,9 M€** par an (montant qui inclut la compensation provisoire des CREPS pour 0,9 M€).
La compensation des transferts de compétences résultant de la loi MAPTAM et de la loi NOTRe fait l'objet d'une part de TICPE dédiée, obtenue pour l'ensemble des régions par l'application d'une fraction du tarif de TICPE aux quantités de carburants vendues chaque année sur l'ensemble du territoire national.
Pour 2017, le droit à compensation des charges liées au transfert de compétences de l'Etat en matière de gestion des fonds européens devrait être réévalué.
- La Région percevra également une part de TICPE affectée à la formation professionnelle, dont le montant notifié par l'Etat pour 2016, égal à **39,0 M€**, est reconduit dans la prospective sur la période 2017-2019.
- Pour ce qui est de la part de TICPE perçue en compensation du versement des primes aux employeurs d'apprentis, la Région ne versera des primes qu'aux employeurs de moins de 11 salariés à partir de la fin du régime transitoire en 2017. Cela donnera lieu à une diminution du produit de -0,4 M€ à partir de 2017 par rapport au montant de 34,0 M€ inscrit pour la Région en LFI 2016, toutes choses égales par ailleurs. Ce niveau de compensation pourra être ajusté en fonction de la progression constatée du nombre d'apprentis. A ce

stade, un montant annuel de **33,6 M€** est inscrit dans la prospective sur la période 2017-2019.

- La TICPE versée au titre de la compensation de la nouvelle aide au recrutement d'apprentis a été inscrite pour la Région à hauteur de 11,0 M€ en LFI 2016 (à raison de 1 000 € par apprenti recruté). Ce niveau de compensation provisionnel doit être ajusté en fonction du recensement du nombre d'apprentis recrutés entre le 1^{er} juillet 2015 et le 31 juin 2016. Or, 12 197 apprentis supplémentaires ont été recrutés en Île-de-France sur cette période, ce qui devrait ouvrir un droit à compensation ajusté à **12,2 M€** pour 2016 (soit +1,2 M€ par rapport au montant prévu au budget). Il est proposé, à ce stade, de reprendre ce montant sur la période 2017-2019.
- La part de TICPE qui constitue, avec la taxe d'apprentissage, la RRA, pourrait progresser au rythme de **+2,2 % par an** en moyenne (+1,7 % en 2017 ; +2,5 % en 2018 et +2,5 % en 2019) puisque la loi indexe le montant versé sur la masse salariale du secteur privé de l'avant dernière année. En 2017, son produit devrait être égal à **23,2 M€** (puis 23,7 M€ en 2018 et 24,3 M€ en 2019).

Les dotations de l'Etat de la section de fonctionnement

Entre 2016 et 2017, la diminution des dotations sera de -13,7 %. Les dotations de l'Etat (dotations de la section de fonctionnement ainsi que les 86,1 M€ de la dotation régionale d'équipement scolaire en section d'investissement) devraient représenter moins de 15 % des recettes permanentes en 2017, contre plus du double en 2007.

- Sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) : la DGF des régions est diminuée à nouveau globalement de -451 M€ en 2017. Il s'agit en principe de la dernière année de baisse, répartie comme les années précédentes au prorata des recettes totales des régions.

Pour la Région Île-de-France, cet effort représente **en 2017 une nouvelle baisse de la DGF d'environ -76 M€**. Elle s'élèverait donc à **478,9 M€** en 2017. A droit constant, ce montant est reconduit en 2018 et en 2019, nonobstant la réforme annoncée par le Premier ministre, remplaçant la DGF par une part de TVA (cf. *infra*).

- Sur les autres dotations de la section de fonctionnement :
 - La dotation générale de décentralisation (DGD), destinée à compenser une part des compétences transférées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation, a été très largement réduite avec la suppression de sa composante ICF, indemnité compensatrice forfaitaire, dans le cadre de la réforme du financement de l'apprentissage en 2014. Le montant prévu sur la période 2017-2019 correspond à la recette perçue en 2016 (**8,8 M€**).
 - La dotation pour perte de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale est amenée à décroître, au regard de l'intégration de certaines de ses composantes dans le périmètre des variables d'ajustement et donc de leur assujettissement à minoration. A partir du constat d'une baisse d'environ -7 % par an entre 2012 et 2016, il est proposé de retenir comme hypothèse une **baisse de -10 % par an sur la période 2017-2019**, soit **7,8 M€** en 2017, 7,0 M€ en 2018 et 6,3 M€ en 2019.

Les recettes diverses de la section de fonctionnement

Les recettes diverses de la section de fonctionnement prévues pour 2017 pourraient s'établir globalement à **153 M€** (hors fonds européens gérés par la Région comme autorité de gestion pour la programmation 2014-2020), soit un montant en hausse par rapport à la prévision

d'exécution 2016 (+17,2 M€, soit +12,8 %). Ce montant élevé serait dû notamment au versement par l'Etat de 71,4 M€ au titre du Plan 500 000 et de 22 M€ du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels au titre de la mobilisation du Compte personnel de formation.

En 2018 et 2019, les recettes diverses de la section de fonctionnement connaîtraient en revanche une érosion :

- En ce qui concerne les recettes sur créances, les produits d'intérêts associés aux créances que la Région détient à l'encontre de la RATP ainsi que de SNCF Mobilités et SNCF Réseau pourraient, compte-tenu des modalités de calcul des intérêts³ et du niveau actuel de l'index TEC 10, être **nuls** sur la période.
- Les reversements du fonds social européen au titre des programmations 2000-2006 et 2007-2013 devraient être **de 4,36 M€ en 2016, 5,85 M€ en 2017 et 1,5 M€ en 2018**, au titre du solde de ces programmations.
- Les fonds européens à percevoir au titre de la programmation 2014-2020 par la Région pour financer ses propres marchés ne font pas l'objet d'une inscription dans la prospective 2017-2019 à ce stade, au regard de la difficulté à évaluer le montant ainsi que la date à laquelle ils pourront être perçus. Quoiqu'il en soit, compte-tenu des délais de traitement des dossiers, les premiers versements ne devraient pas avoir lieu avant 2018-2019.
- Pour ce qui est des fonds européens à percevoir au titre de la programmation 2014-2020 dans le cadre des nouvelles responsabilités régionales d'autorité de gestion, en prévisionnel, les chapitres dédiés à la gestion de ces fonds en fonctionnement et en investissement sont équilibrés en recettes et dépenses. L'instruction du 11 février 2015 relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014-2020 indique que « *les recettes attendues en contrepartie des dépenses exposées au titre des programmes européens sont à considérer comme des recettes certaines et ont en conséquence vocation à être inscrites au budget de l'exercice concerné* ».

La direction des financements européens propose d'inscrire en fonctionnement 48,2 M€ en 2017 et 42,6 M€ en 2018 et 2019. Ces montants ne sont toutefois pas pris en compte dans les évolutions annuelles présentées, au regard de leur impact neutre sur l'équilibre budgétaire (puisqu'ils font l'objet d'une inscription similaire en dépenses).

- Les recettes au titre de la contribution des familles aux services de restauration dans les lycées connaîtront dès 2016 les conséquences de l'évolution du cadre technique de mise en œuvre de la réforme de la tarification et du modèle de compensation régionale applicable à partir de la rentrée scolaire 2016⁴. Malgré la suppression de la recette versée par les EPLE à la Région au titre du Fonds régional de restauration (FRR), la Région devrait continuer de percevoir en 2017 un reliquat de recettes de FRR au titre du solde de 2016. La perception de ce reliquat et de la nouvelle recette de « contribution restauration » devrait produire une recette de **11,9 M€** en 2017. En 2018 et 2019, avec l'extinction des recettes de FRR, les prévisions de recettes s'établissent à ce stade à 8,6 M€ par an, au titre exclusivement de la nouvelle « contribution restauration ».

³ Ils sont fixés selon un taux révisable tous les ans sur la base de l'évolution de l'index TEC 10 et assortis d'une bonification nette de 175 points de base, avec un plancher à 0%.

⁴ Dans le cadre de la réforme du service public de la restauration scolaire des lycées publics d'Île-de-France, avec l'application de la tarification au quotient familial, il a été décidé de supprimer la recette versée par les EPLE à la Région au titre du Fonds régional de restauration (FRR). Cette mesure est destinée à clarifier la nature des flux financiers entre la Région et les EPLE tout en respectant les règles budgétaires et comptables en vigueur, à en diminuer le volume, et à réduire le nombre des écritures comptables pour les EPLE. L'équilibre financier de la mesure est garanti par une baisse du montant de la compensation régionale relative à la tarification au quotient familial versée aux EPLE, ainsi que par la création d'une nouvelle recette « contribution restauration ». Cette nouvelle recette ponctionne la recette de restauration supplémentaire perçue par les établissements sur les repas pris, au regard du tarif de référence régional (qui correspond au coût de production d'un repas).

- Les produits financiers (recettes de *swaps*) sont attendus à hauteur de **22,7 M€** en 2017, 12,7 M€ en 2018 et 11,4 M€ en 2019, compte-tenu de l'extinction progressive des contrats de *swaps* à mesure de l'amortissement du capital de dette *swapée*.
- La recette prévue au titre des intérêts courus non échus (ICNE), pourrait être de -4,2 M€ en 2017, -0,1 M€ en 2018 et -6,2 M€, soit des recettes d'ordre négatives, ce qui s'explique par les règles de comptabilisation des ICNE mentionnées en M71.
- Les autres recettes diverses de fonctionnement sont évaluées, après échanges avec chaque service concerné, à **116,74 M€** en 2017, soit :
 - 0,5 M€ de participation de l'Etat au titre du financement des emplois d'avenir de la Région ;
 - 71,4 M€ de versements de l'Etat au titre du financement du « Plan 500 000 formations supplémentaires pour les personnes à la recherche d'un emploi » ;
 - 22,0 M€ au titre du versement du solde de la participation 2016 du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) pour la mise en place du Compte personnel de formation (CPF) ;
 - 8,0 M€ au titre du reversement de trop perçus sur les subventions de fonctionnement aux CFA ;
 - 2,9 M€ au titre de la convention de partenariat entre la Région et Pôle emploi portant sur les modalités de financement des formations sanitaires et sociales ;
 - 1,0 M€ au titre de remboursements d'assurances contractées sur les lycées d'Île-de-France ;
 - 0,4 M€ au titre du reversement du Fonds national de compensation du supplément familial de traitement (FNCSFT) pour les agents des lycées ;
 - 4,0 M€ au titre des versements des départements pour les dépenses de personnels liées au fonctionnement des Cités mixtes régionales (CMR) ;
 - 4,4 M€ au titre des versements des départements pour les dépenses de fluides liées au fonctionnement des CMR ;
 - 2,0 M€ au titre de la participation du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) au dispositif « 1 euro pour deux euros » ;
 - 0,2 M€ au titre de la participation de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au Plan régional de prévention des déchets.

Pour 2018 et 2019, les recettes diverses de la section de fonctionnement diminueront mécaniquement au regard essentiellement de la fin des versements de l'Etat au titre du Plan 500 000, ainsi que de l'extinction d'autres dispositifs.

Les recettes de la section d'investissement

Les recettes fiscales

Par rapport à la prévision d'exécution 2016, les recettes fiscales certaines de la section d'investissement pourraient se maintenir sur la période 2017-2019.

- Concernant les ressources liées aux engagements financiers de la Région dans le cadre du Nouveau Grand Paris (NGP), l'Etat s'est engagé sur la création de ressources nouvelles pour la Région à hauteur de 140 M€/an dans le protocole d'accord sur les transports signé en 2013 avec la Région :
 - Pour ce qui est de la taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA), la Région devrait percevoir chaque année **80,0 M€** sur la période 2017-2019, correspondant au produit annuel plafond, déjà adopté par délibération du Conseil Régional en 2015 et 2016.

- La taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS) est attendue à hauteur d'environ **65,0 M€** par an sur la période, en lien avec la prévision d'exécution 2016.
- La taxe d'aménagement (TA) pourrait être sur-exécutée en 2016 à hauteur d'au moins +15 M€ par rapport au budget (environ 40 M€ contre 26,0 M€ prévus au budget). Il est proposé de reconduire la prévision d'exécution 2016 sur la période 2017-2019, soit **40,0 M€** par an.

Les dotations de l'Etat

- Le montant de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) perçu par la Région est figé depuis 2008. La LFI 2012 (article 30) a en effet pérennisé la reconduction des dotations 2008 pour chaque région en mettant un terme « à compter de 2009 » à l'indexation selon le taux prévisionnel de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations publiques de l'année de versement. Comme les années précédentes, la Région devrait percevoir **86,1 M€** par an au titre de la DRES sur la période 2017-2019.

Les recettes diverses

Les recettes diverses de la section d'investissement prévues pour 2017 pourraient s'établir globalement à **226,6 M€** (hors fonds européens gérés par la Région comme autorité de gestion pour la programmation 2014-2020 et hors remboursement anticipé de créances), soit un montant très légèrement en baisse par rapport à la prévision d'exécution 2016 (-6,2 M€, soit -2,7%). Sur l'ensemble de la période 2017-2019, les recettes diverses de la section d'investissement baisseraient de -22,3 M€, soit -9,6 %. Toutefois, ces évolutions n'intègrent pas l'hypothèse d'un remboursement anticipé de créances sur la RATP ou la SNCF (jusqu'à 300 M€), prévu dès le budget 2016 pour 100 M€, mais dont la mobilisation est reportée sur 2017 :

- En ce qui concerne les recettes sur créances, l'échéancier prévisionnel de remboursement du capital restant dû des créances sur la période 2017-2019⁵ indique un versement de **43,45 M€ en 2017**, 42,3 M€ en 2018 et 38,0 M€ en 2019. Il était envisagé de mobiliser en 2016, par remboursement anticipé, une partie des créances de la RATP ou de la SNCF (100,0 M€ inscrits au budget 2016), comme proposé par le Premier ministre à la Présidente le 5 février dernier et rappelé dans le nouveau protocole Transports signé entre l'Etat et la Région à la fin du mois de juin. Or, ce remboursement anticipé ne sera pas sollicité en 2016. Il sera décalé sur 2017, augmenté d'un remboursement complémentaire de 40 M€.
- Pour ce qui est des fonds européens à percevoir au titre de la programmation 2014-2020 dans le cadre des nouvelles responsabilités régionales d'autorité de gestion, la direction des financements européens propose d'inscrire en investissement 21,8 M€ en 2017, 52,4 M€ en 2018 et 45,6 M€ en 2019. Ces montants ne sont toutefois pas pris en compte dans les évolutions annuelles présentées, au regard de leur impact neutre sur l'équilibre budgétaire, puisqu'ils font l'objet d'une inscription similaire en dépenses.
- Le produit des amendes de police pour 2016 a été revu à la hausse dans le cadre du vote du budget supplémentaire 2016, pour intégrer les notifications de l'Etat du 12 avril et du 9 mai derniers, qui aboutissent à une recette de **63,9 M€**. En l'absence d'informations complémentaires à ce stade, et sur la base d'une garantie de recette en cas de mise en application de la réforme de la dépenalisation des amendes de stationnement, qui doit intervenir en 2018, il est proposé de reconduire ce montant sur la période 2017-2019.

⁵ Il intègre les derniers prêts versés en 2015 à la RATP (2,4 M€), dont l'amortissement débutera en 2018.

- La part de TVA récupérable au titre du FCTVA est arrêté à **77,78 M€** en exécution 2016 (notification préfectorale du 17 novembre dernier). La recette de l'année n concerne la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement de l'année n-1. A ce stade, il est proposé de reconduire le montant de la prévision d'exécution 2016 sur la période 2017-2019.
- Les autres recettes diverses d'investissement sont évaluées, après échanges avec chaque service concerné, à **41,5 M€** en 2017, soit :
 - 7,6 M€ au titre des cofinancements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour la création d'internats de proximité dans les lycées franciliens ;
 - 0,6 M€ au titre d'une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour la réhabilitation du lycée Albert Schweitzer au Raincy ;
 - 0,5 M€ au titre des reversements de trop perçus sur les avances versées aux Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) ;
 - 2,0 M€ au titre des reversements des mandataires dans le cadre des bilans de fin de mission ;
 - 8,7 M€ au titre des reversements des Départements pour les travaux dans les CMR ;
 - 8,4 M€ au titre des versements des co-financeurs relatifs aux travaux sur des établissements d'enseignement supérieur ;
 - 4,5 M€ au titre du co-financement de l'Etat pour la construction d'un centre aquatique à Vaires-sur-Marne ;
 - 0,3 M€ au titre des reversements de FCTVA relatifs aux travaux dans les Îles de loisirs ;
 - 3,7 M€ au titre de co-financements de l'Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF) dans le cadre du Plan Espoir Banlieues ;
 - 5,0 M€ au titre des cessions d'actifs des fonds d'investissement Cap Décisif 1 et 2 ;
 - 0,8 M€ au titre de la vente d'un local détenu par la Région à Versailles.

1.1.3. Enfin, la Région devrait bénéficier de recettes aux montants plus incertains, de l'ordre de 75 M€ en fonctionnement et 199 M€ en investissement

Les recettes fiscales de la section de fonctionnement

- S'agissant de la TICPE, si le montant perçu au titre du droit à compensation des charges transférées est garanti par l'Etat, tel n'est pas le cas du produit des deux modulations de TICPE adoptées par le Conseil Régional qui dépendent des consommations réelles de carburants sur le territoire francilien.

En ce qui concerne la modulation « 2007 », le produit dépend des consommations réelles de carburants sur le territoire francilien. Malgré le constat d'une baisse structurelle des consommations sur les dernières années, le rebond important observé en 2015 (83,4 M€) a permis d'envisager pour 2016 une progression prudente d'environ +5 M€ par rapport au budget primitif 2015, soit 77,0 M€ contre 73,0 M€ en 2015, c'est-à-dire la moitié de l'écart entre la prévision budgétaire 2015 et le réalisé sur cette même année.

La recette est effectivement dynamique en 2016, mais il existe des incertitudes fortes liées à des montants de régularisation prélevés sur les recettes de la Région en augmentation sensible par rapport à 2015. Ces régularisations affectent la TICPE « 2007 » et la TICPE « Grenelle », la TICPE « compensation » étant garantie au titre des transferts de compétences.

A ce stade, il est proposé de reconduire sur la période 2017-2019 un montant proche de la prévision d'exécution 2016 (produit légèrement en deçà de l'hypothèse de recettes du budget 2016), soit **75,0 M€** (-2,0 M€ par rapport au montant inscrit au budget 2016).

Une incertitude des évaluations de TICPE liée aux régularisations trimestrielles

En matière de TICPE, la Région Ile-de-France est la seule région pour laquelle des régularisations sont prélevées trimestriellement car elle concentre les sièges sociaux de distributeurs de carburants en acquitté (DCAQ), qui revendent les carburants achetés aux établissements suspensifs de taxes dans l'ensemble du territoire national.

La perception de TICPE est normalement assurée au moment de la mise à la consommation des produits, réalisée dans la plupart des cas en sortie d'établissement suspensif de taxes (sites ou dépôts au sein desquels sont produits ou stockés des produits énergétiques), au moyen d'une déclaration effectuée par les titulaires des établissements en suspension de taxes. Ceux-ci déclarent chaque décade (10 jours) les volumes produits de leur établissement et indiquent dans leur déclaration la région de consommation du produit, qu'ils détiennent de leurs clients. Ces volumes régionaux sont notifiés mensuellement par la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) à la Direction générale des finances publiques (DGFIP), qui assure le versement des fonds aux régions.

Il arrive que le titulaire de l'établissement suspensif soit dans l'incapacité de connaître la région de consommation finale du produit. Ce cas de figure apparaît lorsque le produit est vendu en sortie de l'établissement suspensif à une société intermédiaire, qui doit s'enregistrer en tant que « distributeur de carburant en acquitté » (DCAQ), exerçant une activité de négociation-revente à d'autres sociétés qui commercialisent le produit. Dans ce cas, il est admis que les sorties de carburants soient taxées au taux de la région où se situe le siège social de l'acheteur du carburant.

Les DCAQ, qui connaissent la région de consommation finale des produits, doivent déposer trimestriellement une « déclaration complémentaire sur les ventes de carburants en acquitté », qui permet la réaffectation des ressources de TICPE entre les régions.

Le montant exceptionnel de 168 M€, dont 86 M€ au titre de l'année 2015, de régularisation du 1^{er} trimestre 2016 est consécutive à l'arrivée d'un nouveau DCAQ à l'activité importante, qui génère une hausse des montants de régularisations, aggravée par le caractère tardif de la déclaration de ce nouvel opérateur pour les T2, T3 et T4 2015.

Une nouvelle régularisation importante de 138 M€ a été notifiée fin novembre 2016 à la Région au titre du 3^{ème} trimestre 2016. Ses conséquences sur la fin de gestion pour 2016 restent encore à appréhender.

Relais à la modulation de TICPE « 2007 » après 2016

Depuis 2007, les régions ont la possibilité de moduler à la hausse ou à la baisse le taux de la TICPE qui leur est attribué. Cette capacité de modulation est soumise à autorisation triennale de l'Union européenne.

Pour mémoire, la réglementation communautaire n'autorise qu'une baisse des tarifs, ce qui a nécessité pour l'Etat français, dans un premier temps, de majorer les tarifs de TICPE à hauteur des montants maximum autorisés par l'Union européenne (article 84 de la loi de finances rectificative pour 2005) puis, dans un second temps, d'user de sa capacité de réduction pour maintenir les tarifs inchangés pour le consommateur final.

Les régions sont autorisées soit à renoncer à cette réduction, c'est-à-dire à moduler à la hausse la fraction de tarif qui leur est attribuée, soit au contraire à l'augmenter, c'est-à-dire à moduler à la baisse leur fraction de tarif. Cette modulation est possible dans la limite de la fraction de tarif attribuée à chaque région et, en tout état de cause, dans la limite de plus ou moins 1,77 €/hl pour le supercarburant et plus ou moins 1,15 €/hl pour le gazole.

Lors de l'arrivée à échéance de la dernière autorisation, au 31 décembre 2015, l'Union européenne avait fait savoir qu'elle ne la renouvellerait pas, considérant cette modulation comme non conforme à la législation européenne sur la taxation des énergies. La France a obtenu en 2016 une prolongation d'un an de cette autorisation, en arguant de la fusion des régions. Aujourd'hui, l'ensemble des régions, à l'exception de la collectivité territoriale de Corse, ont voté le taux maximum.

Pour 2018, les recettes de la Région seront confrontées à un effet de périmètre lié au **versement de recettes exceptionnelles en début de période** pour des montants importants (102 M€ de versements de l'Etat au titre du Plan 500 000 entre 2016 et 2017).

Au-delà, le **dynamisme attendu des recettes fiscales** devrait aider la Région à faire face au volume important d'investissements qu'il lui faudra assumer sur la période.

Pour autant, les incertitudes sur l'évolution future des dotations allouées par l'Etat doivent conduire la Région à demeurer extrêmement prudente dans la gestion de ses finances, en faisant notamment tout particulièrement attention à ses dépenses de fonctionnement.

1.2. La dynamique des dépenses, en partie imposée à la collectivité, reste forte et doit continuer d'être maîtrisée

1.2.1. L'exécution 2016 devrait marquer une première concrétisation des objectifs d'économie de l'exécutif s'agissant des dépenses de fonctionnement

La prévision de réalisation des dépenses réelles (hors chapitres financiers) s'établit à 4 145 M€, en retrait de -4,1 % par rapport au niveau de l'exécution 2015 (4 324,18 M€).

Ce niveau d'exécution prévisionnel confirme les grandes orientations du budget 2016 et, en premier lieu, la priorité donnée aux investissements pour l'avenir.

En investissement, la prévision de consommation des CPI est estimée à 1 565 M€ (pour un budget voté de 1 736,04 M€).

Ces dépenses se concentreront particulièrement sur la réalisation du programme de construction et de réhabilitation des lycées et le paiement des projets d'investissement structurants portés par la Région et ses partenaires dans les secteurs, du logement, de l'enseignement supérieur, du développement économique, de la recherche et de l'aménagement. Sur l'ensemble de ces secteurs, l'engagement de la Région sera réaffirmé afin de favoriser le développement économique de ses territoires pour en faire des terres d'investissement et dynamiser l'emploi.

Le niveau inférieur de consommation de CPI attendu par rapport au budget voté s'explique par des retards pris dans la transmission de factures par les opérateurs de transports, en raison notamment de la réforme ferroviaire qui a conduit à la fusion de l'ex RFF et de la SNCF. Des retards de l'ordre de six mois ont ainsi été observés dans l'envoi des demandes de paiement.

En fonctionnement, la prévision de consommation en CPF est estimée à 2 580 M€ (pour un budget total voté de 2 688,5 M€). Ce niveau de consommation prévisionnel confirme à la fois la capacité du nouvel exécutif à réaliser des économies en gestion tout en finançant les priorités fixées lors du vote du budget 2016 que sont l'éducation avec le renforcement du soutien à l'enseignement secondaire, à la formation professionnelle à travers l'engagement exceptionnel au titre du « Plan 500 000 », des formations sanitaires et sociales, ainsi que de l'apprentissage.

La charge de la dette et les frais financiers divers devraient également être sous-exécutés, à 138,3 M€, par rapport aux crédits votés au budget 2016 (141,2 M€). Les économies réalisées sur la charge de la dette ont notamment pu être redéployées au bénéfice de la constitution de provisions pour couvrir des contentieux dans lesquels la Région est engagée.

1.2.2. Les dépenses obligatoires de fonctionnement restent sur une augmentation tendancielle

Le tableau ci-dessous présente les évolutions tendanciennes des principaux postes de dépenses obligatoires de fonctionnement, en l'absence de mesures d'économies ou dépenses supplémentaires. Elles conduiraient à une augmentation de +89 M€ des principaux postes de dépenses obligatoires de fonctionnement.

Evolution tendancielle des dépenses obligatoires versées par la Région

CPF en M€

	CA 2015	BP 2016	Prév. 2016	2017
Contribution au STIF	634	641	641	648
Ressources humaines*	440	451	441	457
Apprentissage (hors mesures d'accompagnement)	250	249	244	253
Lycées**	221	219	228	229
Formation professionnelle ***	229	269	297	329
Formations sanitaires et sociales	184	189	189	191
Total dépenses obligatoires	1 959	2 018	2 040	2 107

Evolution des dépenses obligatoires de fonctionnement (de BP à BP)

4,4%

* Dépenses du budget sectoriel

** Dépenses hors autres services périscolaires et annexes non obligatoires (aides sociales, schéma des formations)

*** Dépenses liées à la qualification par la formation continue, à l'accès aux savoirs de base, à la rémunération des stagiaires, au soutien des missions locales et aux actions pour la valorisation des acquis de l'expérience.

Cette progression correspond principalement à un effet de périmètre lié à la mise en œuvre de la participation régionale au « Plan 500 000 » mené en partenariat avec l'Etat et de la convention signée avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) pour le développement du Compte personnel de formation des demandeurs d'emploi : ces mesures se sont notamment traduites par l'ouverture d'un montant de 86,3 M€ en autorisations d'engagement au BP 2016 (40 M€ de crédits de paiement) qui induira un besoin prévisionnel en crédits de paiement en 2017 de 63 M€.

Hors « Plan 500 000 », la prévision d'exécution pour 2016 s'établit à 257 M€ en 2016 et le tendanciel à 266 M€ pour 2017.

Hors formation professionnelle, les dépenses obligatoires régionales devraient connaître une évolution tendancielle de +29 M€ par rapport au budget primitif 2016, liée principalement à la progression :

- de la contribution régionale au budget du STIF, évaluée à +1,1 % pour 2017 (+7 M€) ;
- des dotations de fonctionnement des lycées (DGFL, chauffage), estimée à +10 M€ avec notamment les conséquences de la prise en charge, par la région, de la maintenance des équipements informatiques des lycées ;
- des dépenses de ressources humaines +1,2 % (au sens large), soit +6 M€ ;
- des dotations en matière d'apprentissage (dotations aux centres de formation d'apprentis et primes) et en matière de formation sanitaire et sociale, de +6 M€.

1.2.3. Malgré les efforts de rationalisation, la masse salariale continuera d'augmenter en raison des mesures décidées par l'Etat

La Région poursuivra en 2017 la politique globale de ressources humaines entamée cette année combinant l'objectif de maîtrise des dépenses et d'optimisation des ressources, avec le développement des compétences et l'amélioration des conditions de travail. 2017 sera notamment l'année de la mise en place effective d'une réorganisation des effectifs régionaux qui doit prendre en compte les évolutions de structure (simplification des niveaux hiérarchiques, adéquation postes/fonctions) et l'impact de nouvelles politiques portées par l'exécutif. Celle-ci s'accompagne d'un renforcement des moyens alloués à l'accompagnement des agents du siège et des lycées.

Le projet de budget 2017 intégrera en année pleine l'effort de gestion résultant du principe de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Cet exercice de gestion permettra une diminution des dépenses de personnel en 2017 à périmètre constant, et hors mesures imposées par l'Etat, tout en garantissant l'objectif de sanctuarisation des effectifs dédiés aux lycées conformément à l'engagement de l'exécutif.

Les dépenses de personnel

Les dépenses en ressources humaines, y compris celles associées aux frais de personnel, sont ainsi estimées à ce stade à plus de 456 M€ en 2017, soit une augmentation de + 2,1 % par rapport à la prévision d'exécution 2016, et ce malgré une baisse de -1 % sur le socle actualisé (hors mesures exogènes). Les dépenses liées à la masse salariale (hors indemnités des élus du conseil régional et des conseillers du CESER) représentent 93,5 % du budget des ressources humaines.

Les dépenses de personnel estimées pour 2017 se décomposent de la manière suivante :

- un socle de dépenses de 447,4 M€ correspondant à la prévision d'exécution 2016 actualisée ;
- des mesures réglementaires imposées par l'Etat concernant principalement la revalorisation du point d'indice et le plan Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) pour 7,7 M€ ;
- des dépenses compensées par l'Etat (transferts de compétences liés aux CREPS, à la formation professionnelle et aux fonds européens) pour un total de 1,6 M€.

Cela constitue un budget hors compensation, transfert et mesures imposées par l'Etat de 445,4 M€, en baisse de -5,5 M€ par rapport au budget 2016 à périmètre constant. Cela traduit la politique de maîtrise des effectifs et d'optimisation des ressources mise en place dès l'année 2016, qui se poursuivra en 2017. Parallèlement, le projet de budget 2017 affiche une augmentation des moyens alloués à l'accompagnement des agents, notamment en matière de formation.

L'intégration des mesures d'économies permettra de limiter les effets induits par les mesures contraintes liées à la masse salariale, avec un taux d'évolution annuel prévisionnel qui devrait se situer en-deçà de +1,5 % hors mesures nouvelles plus du double sur la période 2010-2015.

La structure des dépenses prévisionnelles se décomposent comme suit par nature de dépense :

	Réalisé prévisionnel 2016		Prévisionnel 2017	
	Montant	%	Montant	%
Traitements indiciaires	215 978 399,03 €	48,94%	222 048 900,00 €	48,62%
Nouvelles Bonifications Indiciaires	2 486 205,38 €	0,56%	2 531 572,00 €	0,55%
Régime indemnitaire	65 651 684,62 €	14,88%	67 451 376,00 €	14,77%
Heures Supp. Rémunérées	415 464,66 €	0,09%	424 789,20 €	0,09%
Autres dépenses de rémunération*	13 178 904,80 €	2,99%	13 546 055,60 €	2,97%
Cotisations patronales	119 746 620,50 €	27,13%	123 077 307,20 €	26,95%
Dépenses associées aux frais de personnel**	23 846 222,00 €	5,40%	27 660 000,00 €	6,06%
TOTAL	441 303 501,00 €	100,00%	456 740 000,00 €	100,00%
Avantage en nature***	2 215 687,05 €	-	2 215 687,05 €	-

* La ligne "autres dépenses de rémunération" comprend notamment le Supplément Familial de Traitement, l'Indemnité de Résidence, le remboursement de transport, les frais de déplacement...

** Ces dépenses comprennent les indemnités des élus, des membres du CESER, ainsi que les dépenses de formation, d'action sociale, de la santé au travail et de communication interne (y compris les dépenses d'investissement)

*** Les avantages en nature ne sont pas un coût pour la collectivité. Il s'agit d'une valorisation calculée, notamment, pour l'administration fiscale

La structure des effectifs

Concernant les effectifs⁶, ceux-ci sont estimés pour 2017 à 8 652 pour les agents des lycées et à 2 086 pour les agents du siège.

L'application du principe de non-renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite générera une baisse continue des effectifs dans les services du siège. S'agissant des agents des lycées, l'engagement de sanctuarisation permettra un maintien des effectifs prévus pour 2017 sur les années suivantes.

Le temps de travail

La durée du temps de travail à la Région résulte de l'accord « RTT » approuvé par l'Assemblée régionale le 29 juin 2000 (délibération CR 35-00) et conforme à l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Lors du transfert des agents des lycées entre 2007 et 2010, la Région a constaté des disparités d'une académie à l'autre, voire entre chaque établissement. La région s'était donc dotée d'un règlement du temps de travail unique pour les agents des lycées, adopté par l'Assemblée régionale le 12 juillet 2012 (délibération CP 12-598).

⁶ Effectifs physiques incluant les agents permanents et non permanents :

- Agents permanents pris en compte : titulaires /stagiaires, agents non titulaires permanents hors remplaçants, vacataires sur postes vacants, agents en disponibilité d'office pour raison de santé ;
- Agents non permanents pris en compte : collaborateurs de cabinet, collaborateurs de groupe, apprentis, vacataires accroissement temporaire / saisonnier d'activité, emplois d'avenir, autres agents (experts, stagiaires conventionnés ou non ...)

1.2.4. Le service de la dette progressera significativement en 2017 du fait de l'augmentation de l'annuité d'emprunt à rembourser

Structure et gestion prévisionnelles de la dette au 31 décembre 2016

Nouvelles opérations au titre de l'exercice 2016

⇒ Au titre de l'emprunt :

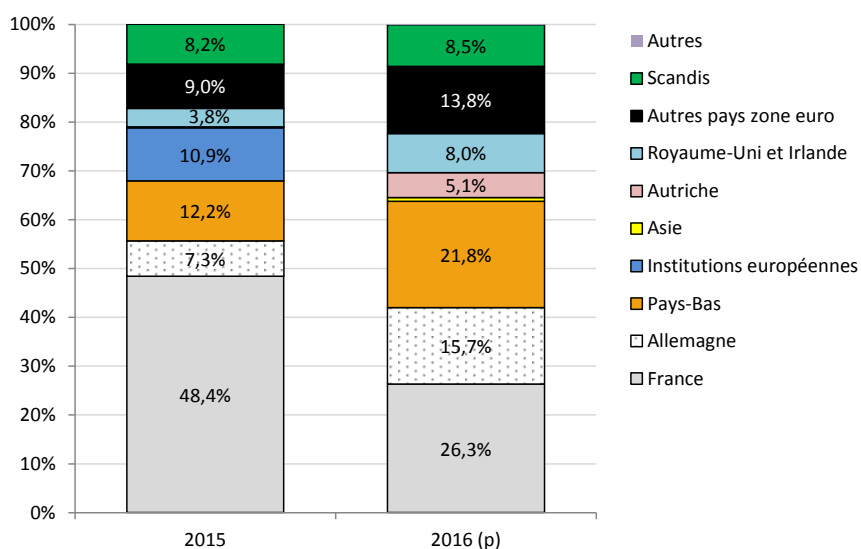
L'enveloppe d'emprunt, initialement à 802,3 M€ votée au Budget Primitif, a été ramenée à 798,1 M€ à l'occasion du Budget Supplémentaire du 7 juillet 2016.

A ce stade, la Région a réalisé une opération de financement dans le cadre de cette enveloppe, en lançant avec succès, le 7 juin, une émission obligataire publique verte et responsable pour un montant de 650 M€ sur une maturité de 9 ans. Les conditions financières de l'opération ont été particulièrement attractives. Le succès rencontré par l'émission a permis de réduire la marge contre le taux interpolé de l'OAT. Cette marge est de 30 points de base, soit un rendement offert aux investisseurs de 0,59 % l'an avec un coupon annuel fixé à 0,50 % l'an.

Cette transaction a attiré un grand nombre d'intérêts dès son lancement et la demande a dépassé 1,1 Md€. Le livre d'ordres a rassemblé des comptes très diversifiés, 73 investisseurs ont en effet participé à l'opération et 74 % du placement provient de l'international (Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Scandinavie, Belgique, Royaume-Uni...).

Elle illustre la stratégie de diversification menée par la Région, qui lui permet de consolider ses accès aux marchés financiers et à une diversité d'investisseurs en Europe.

Répartition géographique des investisseurs participant aux émissions obligataires de la Région



Le besoin résiduel d'emprunt au titre de l'exercice 2016, si nécessaire, pourrait être mobilisé sous forme de placement privé, et/ou en sollicitant un tirage sur l'enveloppe pluriannuelle BEI de 800 M€ à la disposition de la Région, et / ou en utilisant la ligne revolving qui offre également des conditions de taux attractives.

Il convient enfin de souligner que la Région n'a pas souscrit de produits dérivés dans le cadre de sa gestion de dette.

⇒ Au titre de la gestion de trésorerie :

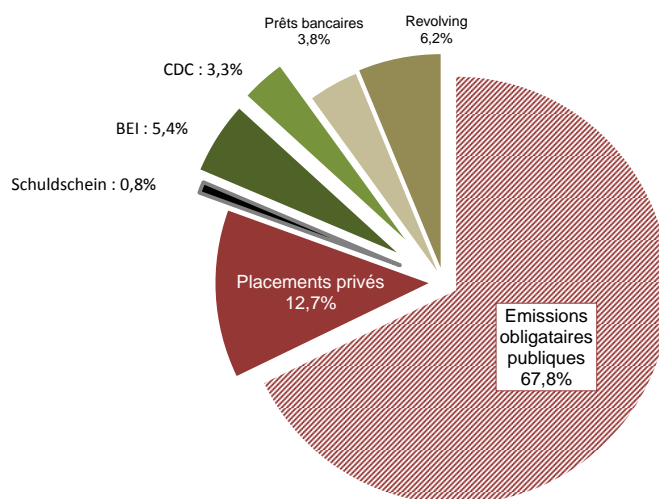
Pour ses besoins en trésorerie, la Région a eu recours aux billets de trésorerie en lieu et place de l'utilisation de la ligne revolving, du fait des conditions de taux actuellement très attractives sur ces produits. Ainsi, une émission de billets de trésorerie de 500 M€ a été réalisée le 25 mai, pour une durée de 121 jours (remboursement le 23 septembre), au taux négatif de -0,275%. La Région a ainsi encaissé un montant d'intérêt négatif autour de 460 000 € sur cette opération.

Une nouvelle émission de billets de trésorerie pour un montant de 500 M€ a été faite fin novembre 2016, en vue de couvrir les besoins de trésorerie de la Région à l'horizon de juin 2017. Cette opération permet à la Région de continuer à bénéficier des conditions de taux exceptionnelles sur les prochains mois et de prévenir l'éventualité d'une remontée des taux en lien avec les décisions monétaires à venir de la Fed et de la BCE. Cette stratégie se traduit par un excédent au compte du Trésor, sans que cela ne fasse porter un coût d'opportunité à la Région.

Structure de la dette au 31/10/2016

A fin octobre, la dette régionale se compose principalement d'emprunts obligataires, à hauteur de 80,5%. Le recours au financement de marché demeure en effet l'outil privilégié de la Région, du fait de sa surface financière et de l'attractivité des conditions de financement offertes par les marchés obligataires.

Répartition de la structure de la dette régionale par type d'emprunts

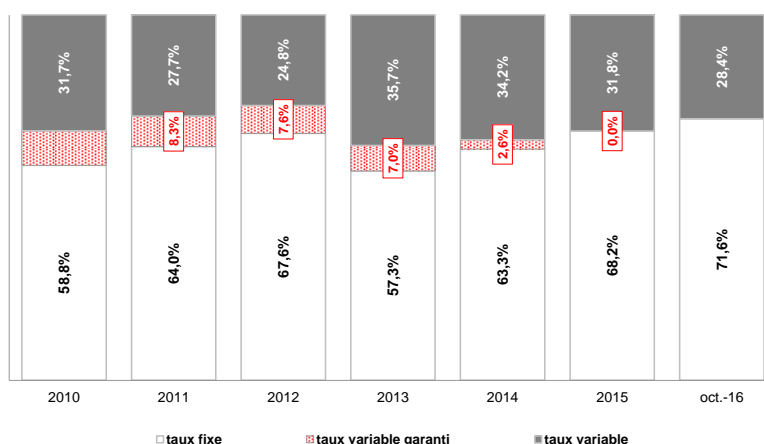


Au 31/10/2016

En termes de risque, 100 % de l'encours de dette régionale est classé dans la meilleure catégorie des risques, en A-1 selon la charte Gissler. La Région n'utilise que des produits financiers simples, pour lesquels elle paye un taux fixe ou un taux variable simple parmi ceux communément utilisés sur les marchés financiers.

Fin octobre, l'encours de dette régionale, y compris l'encours de dette sur la ligne revolving, est principalement à taux fixe, à hauteur de 72 % après 68,2 % au CA 2015. Cette légère inflexion en faveur du taux fixe pourrait se poursuivre compte-tenu de l'échéancier naturel de la dette et du contexte actuel, qui incite à geler dans le long terme les conditions de taux particulièrement attractives aujourd'hui.

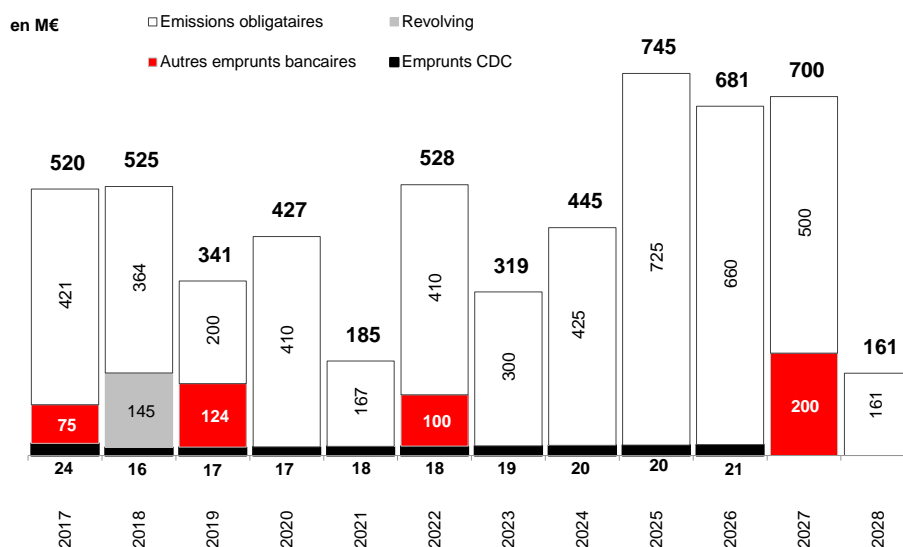
Evolution de la répartition taux fixe / taux variable de la dette régionale (y compris encours revolving)



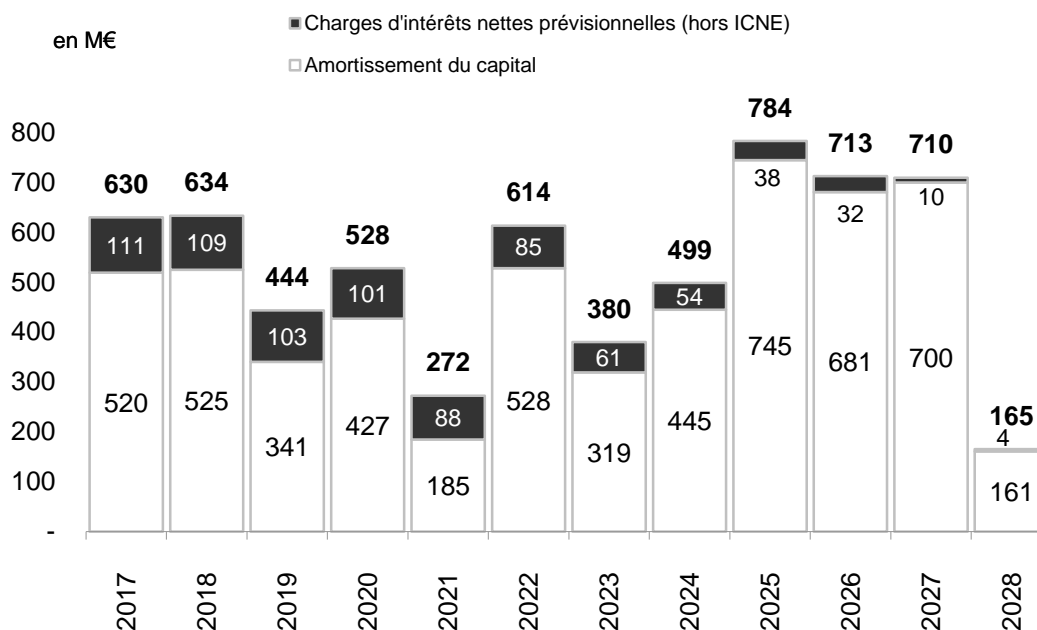
Perspectives pour 2017

La stratégie de financement de la Région continuera d’être prudente et de privilégier une diversité de sources de financement, afin d’offrir les meilleures garanties permettant de mobiliser l’emprunt nécessaire à l’équilibre du Budget et pour bénéficier des conditions de taux les plus attractives. Le lancement d’émissions obligataires vertes et responsables sera à nouveau envisagé au regard du positionnement exemplaire de la Région sur ce marché, et pour illustrer le dynamisme de la place de Paris en faveur de la finance verte.

Hors nouveaux emprunts susceptibles d’être mobilisés d’ici à la fin 2016 et en 2017, pour lesquels les modalités dépendront des opportunités qui se présenteront, le profil d’amortissement de la dette se présente comme suit :



Le graphique suivant ajoute, aux échéances de remboursement du capital, les charges d’intérêt nettes annuelles projetées relatives au stock de dette en cours à fin octobre 2016. Une hypothèse prudente de remontée progressive des taux a été retenue, en supposant que la BCE sortirait progressivement de sa politique monétaire quantitative dans les prochaines années, entraînant une normalisation de la courbe des taux et des taux courts à 3% après 2021 (le niveau du taux Euribor 3 mois, sur lequel la grande majorité de la dette régionale à taux variable est indexée, se situant actuellement en territoire négatif, à -0,3%).



L'amortissement du capital de la dette augmentera de +84 M€ en 2017. Cela rend encore plus nécessaire des efforts significatifs sur les dépenses de fonctionnement, afin d'améliorer l'épargne brute et ainsi de contenir l'épargne nette à un niveau le plus proche possible de celui du BP 2016.

Cette stratégie permet de maintenir un niveau élevé d'intervention sur l'investissement, tout en limitant le recours à l'emprunt.

Compte-tenu des éléments en cours de préparation sur le projet de Budget, l'encours de dette régional pourrait se situer fin 2017 à un niveau inférieur de l'ordre 6 Md€.

Ces éléments illustrent la stratégie mise en œuvre, qui vise à installer une trajectoire financière soutenable tout en donnant à la Région une forte capacité d'intervention en faveur de l'investissement.

2. Les orientations budgétaires pour 2017

Le projet de budget pour 2017 confirmera les grands axes de la politique menée depuis le début de l'année 2016 que ce soit en termes d'investissements pour l'avenir, de soutien à l'activité économique ou d'amélioration du cadre de vie des Franciliens. Il continuera également d'être marqué par des efforts de sobriété s'agissant des dépenses de fonctionnement, notamment de l'institution ou des organismes associés, ainsi que par des objectifs ambitieux en matière de gestion des fonds européens.

2.1. Accélérer les projets d'investissement

La Région est résolue à amplifier sa politique d'investissement, et ce encore plus dans les secteurs au cœur de ses compétences. Cette impulsion permettra de répondre aux aspirations des Franciliens, en matière de transports quotidiens, d'éducation pour leurs enfants ou de préservation de l'environnement tout en créant les conditions d'un rebond durable de l'attractivité de l'Île-de-France.

2.1.1. Poursuivre et amplifier la révolution des transports en Île-de-France

Le nouvel Exécutif a engagé, à la Région et au STIF, la révolution des transports afin d'apporter, enfin, des réponses aux attentes légitimes des Franciliens. Ces réponses doivent être multiples et globales pour prendre notamment en compte les fractures dont souffre notre région. Elles doivent être pragmatiques en offrant, sans tabou, un panel de solutions aux multiples besoins de mobilités des Franciliens.

Le budget qui sera proposé pour 2017 marquera, plus que jamais, la priorité aux transports franciliens et celle des investissements pour offrir une nouvelle offre après des années de retard.

D'une part, le syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) a engagé un plan sans précédent de modernisation des matériels roulant représentant un investissement de 9,5 milliards d'euros. Son financement repose en grande partie sur le respect des engagements pris par le Premier ministre visant à doter le STIF de ressources pérennes à même de compenser l'impasse financière héritée du précédent Exécutif qui a décidé la mise en place, sans les financements nécessaires, du passe Navigo à tarif unique. Ces ressources doivent être adoptées en loi de finances pour 2017 qui est soumise au Parlement.

D'autre part, pour ce qui concerne plus spécifiquement la Région, il s'agit de traduire dans le budget les ambitions liées à la mise en œuvre du volet transport du CPER, au plan régional en faveur du vélo, au plan « anti bouchon » et pour changer de route et à la stratégie fret et logistique (ou plan fret).

L'année 2017 verra l'accélération ou la concrétisation des mesures prises en 2016 concernant quelques opérations particulièrement structurantes comme le prolongement d'EOLE à l'Ouest, le tramway T9 entre Paris et Orly, le prolongement de la ligne 11 du métro vers Rosny-Bois Perrier, le tram-train Massy Évry ou encore l'électrification de la ligne P Paris-Troyes pour ne citer que les opérations dont les attentes de crédits de la Région sont les plus importantes.

La Région soutiendra également fortement l'amélioration des RER et Transiliens qui transportent la plus grande partie des usagers des transports collectifs.

Sur le périmètre Mobilités, le budget traduira le lancement opérationnel du plan « anti bouchon » et pour changer de route. Il s'agit de financer des opérations qui permettent d'apporter des réponses ponctuelles et effectives à des points noirs de circulation mais aussi d'améliorer l'intégration de ces routes dans leur environnement. De premières affectations devraient intervenir sur le réseau des départements pour les opérations les plus matures notamment sur le boulevard du Parisis ou sur les études des franchissements problématiques de la Seine à Vigneux ou à Melun. Cette priorité continuera à se traduire sur des opérations importantes comme le contournement de Roissy par exemple.

De même, l'adoption du plan vélo au début de l'année 2017 sera suivie d'une mise en œuvre sur trois axes stratégiques que sont le soutien à l'aménagement des infrastructures en particulier de la suppression des coupures, le développement des services destinés aux usagers en lien avec le STIF ainsi que la promotion de l'usage du vélo et la fédération des acteurs du domaine.

La Région renforcera son soutien aux innovations dans le domaine des infrastructures et des véhicules au bénéfice d'une mobilité favorable à l'emploi et responsable dans le domaine environnemental.

Enfin, concernant le transport de marchandises, les travaux de la Région permettront de conforter sa vision stratégique sur le secteur du fret et de la logistique en forte évolution. Les interventions de la Région en soutien aux investissements s'inscriront dans cette logique.

En fonctionnement, le budget proposé demeure très dépendant de la contribution réglementaire versée au STIF et par les dispositifs contractualisés avec le STIF en matière de tarification (cartes Imagine'R et tarification sociale). Le budget proposera également la poursuite du financement des transports spécialisés pour les personnes handicapées (PAM) pour les contrats existants, aux côtés des Départements même si le point d'étape à la fin de l'année 2017 devra permettre de faire évoluer le dispositif.

2.1.2. Mettre en œuvre sans tarder le PPI révisé des lycées

Dans le secteur des lycées, l'année 2017 sera tout d'abord consacrée à l'adoption d'un nouveau programme pluriannuel d'investissement, élaboré en concertation avec les académies et les collectivités locales franciliennes. Il permettra de répondre aux enjeux démographiques de construction de places nouvelles d'une part, patrimoniaux compte tenu de l'urgence avérée d'autre part.

Parmi les opérations engagées en études, treize opérations entreront en phase travaux en 2017, avec la construction d'un lycée neuf à Serris ou une extension à Cerny, ainsi que la rénovation globale de trois lycées, deux rénovations simples, trois restructurations de demi-pension et un internat.

Depuis la rentrée scolaire 2016, la maintenance informatique est assurée par la Région. Avec cette nouvelle compétence transférée, un projet régional de modernisation des infrastructures et des équipements, avec un développement des usages, se met en œuvre. L'objectif régional est un raccordement au très Haut Débit de tous les lycées d'ici 2020, avec une généralisation du wifi.

En fonctionnement, la Région finance les dépenses courantes des lycées publics, à travers la dotation globale de fonctionnement, ainsi que celles des lycées privés. Elle poursuit une politique de maîtrise de l'énergie, après avoir repris en gestion l'énergie et la maintenance des installations de chauffage puis, l'année dernière, la fourniture de l'électricité de tous les lycées.

Pour favoriser la réussite des élèves, les communautés éducatives sont les mieux placées pour connaître la nature des actions à mener. C'est dans cet esprit que l'expérimentation d'un budget

d'autonomie sera poursuivie et amplifiée. La Région soutiendra également toutes les initiatives locales dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Au-delà, des politiques éducatives rénovées seront mises en œuvre pour faire des lycées des lieux de toutes les réussites, tout en assurant la sécurité des élèves. L'action régionale portera sur la dé-radicalisation, la lutte contre toutes les formes d'addiction, mais aussi une plus grande ouverture au monde de l'entreprise ou de la culture.

S'agissant du soutien aux familles, tous les lycéens bénéficieront d'une tarification unique de la restauration scolaire au quotient familial à la rentrée 2017. Souhaitant réaffirmer la liberté scolaire, et le choix des familles à inscrire leur enfant dans un établissement d'enseignement, quel qu'il soit, la Région versera par ailleurs des aides aux lycéens du public comme du privé.

2.1.3. S'engager résolument dans la transition environnementale

Ambitieuse et prioritaire, la politique environnementale de la Région a changé de paradigme. Elle est désormais globale et transversale, ambitionne d'être lisible et concrète pour les Franciliens, cohérente et intégrée dans l'action territoriale.

Loin du statut de contrainte qu'une approche punitive ou dogmatique lui confère trop souvent, l'environnement est un formidable gisement d'opportunités, à condition que l'écologie s'inscrive dans une démarche pragmatique et ouverte sur les milieux économiques. C'est toute l'ambition du projet environnemental régional.

A ce titre, le budget de l'environnement intégrera désormais les crédits dédiés à l'ambitieux volet environnemental de la politique régionale des transports.

En 2017, la politique en matière d'environnement continuera de faire souffler un vent nouveau sur tous les champs où la responsabilité de la Région a été récemment consacrée par la Loi et confirmera les priorités de l'exécutif déjà engagées pour la plupart d'entre elles dès 2016. Celles-ci sont majoritairement tournées vers l'investissement afin de poursuivre l'impulsion nécessaire à cette politique environnementale positive, opérationnelle et novatrice qui place les collectivités, les ménages, les entrepreneurs, les artisans et les PME au cœur d'une ambition régionale forte pour une écologie du quotidien.

Le premier acte de la feuille de route environnementale de la mandature a été consacré à la qualité de l'air par une importante délibération sur le plan régional pluriannuel dédié à cet enjeu majeur « Changeons d'air » et le budget 2017 en traduira la mise en œuvre opérationnelle. La dotation permettra en particulier la mise en œuvre opérationnelle, notamment dans les transports en commun et pour le lancement opérationnel du Lab'AIR.

Les enjeux de la propreté et des dépôts sauvages en Ile de France ont fait l'objet d'un plan adopté en juillet 2016. A peine trois mois plus tard, le nouveau fonds propreté a déjà rencontré un vif succès, confirmant ainsi les attentes et les besoins des collectivités et justifiant de voir ses moyens renforcés en 2017.

Par ailleurs, des financements seront mobilisés pour faire de l'économie circulaire une réalité.

La végétalisation de l'Ile de France, le retour de la nature en ville et la juste répartition d'espaces verts accessibles pour tous les Franciliens sont des enjeux forts pour lesquels cette deuxième année de la mandature portera haut les réponses régionales. L'ambition du plan régional en la matière, dont l'élaboration a été lancée à l'occasion d'une large conférence en octobre 2016, sera portée dès 2017 par une mobilisation financière significative.

En cohérence avec le cadre de la nouvelle politique régionale de l'eau adoptée en 2016, les enjeux liés à la protection des milieux aquatiques et à la maîtrise des ruissellements pour la prévention des inondations et la préservation de la biodiversité feront l'objet de réponses budgétaires renforcées en écho aux responsabilités nouvelles que les récentes lois ont confiées à la Région.

L'objectif de faire de l'Île de France une région sobre et innovante en matière d'énergie sera confirmé en 2017. La dotation proposée permettra de financer des opérations d'énergie renouvelable notamment des dossiers de géothermie profonde ainsi que des opérations de géothermie superficielle et celles liées au solaire. Les actions en matière d'efficacité énergétique seront poursuivies en 2017 afin d'accélérer le rythme de rénovation des bâtiments et avec un effort plus particulier pour les ménages en difficulté.

2.1.4. Renforcer la place de l'Île-de-France en matière d'enseignement supérieur et de recherche

Concentrant 25 % des étudiants et 40 % du potentiel scientifique français, la Région souhaite amplifier et mieux structurer son action dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, vecteur essentiel de la société de la connaissance et porteur de développement économique.

Afin de rendre les campus franciliens plus attractifs, la Région se mobilisera en soutien aux opérations d'investissement portées par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre du CPER 2015-2020, tant à Paris intra-muros que dans les nouveaux campus Condorcet et Saclay, mais également sur les sites à fort potentiel comme Paris-Est et Cergy-Pontoise. La diffusion des technologies et nouveaux usages liés au numérique sera également encouragée au sein des établissements et des bibliothèques.

Au-delà de son action en faveur de l'accompagnement des étudiants franciliens qui souhaitent effectuer un séjour de formation à l'étranger, via ses aides à la mobilité internationale, la Région entend également favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de tous les étudiants franciliens méritants. A ce titre, elle a mis en place, dès 2016, un dispositif d'aides au mérite, qui montera en puissance en 2017, pour les bacheliers boursiers ayant obtenu la mention très bien, pour compenser la division par deux du montant des bourses décidée par l'Etat, ainsi que des aides pour les personnes souhaitant passer pour le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

En matière de recherche, la Région continuera à accompagner la structuration des acteurs scientifiques en réseaux de recherche thématiques et interdisciplinaires, à travers son dispositif de soutien aux « Domaines d'Intérêt Majeurs » (DIM). Sur recommandation du Conseil scientifique régional, de nouvelles thématiques DIM seront labellisées début 2017 pour une durée de quatre ans, avec un accent particulier mis sur la valorisation économique des résultats des recherches menées et le transfert de technologie. De même, l'effort de la Région en faveur de l'équipement scientifique de pointe sera amplifié à travers le dispositif SESAME, avec une attention particulière sur les plateformes mutualisées.

2.2. Favoriser la relance de l'activité économique francilienne

Les performances de l'économie francilienne sont aujourd'hui insuffisantes et en dessous de son potentiel pour créer les emplois permettant de s'attaquer profondément au chômage⁷ en particulier chez les jeunes, et à la réduction des inégalités sociales et territoriales. Cet affaiblissement est d'autant plus incompréhensible qu'aux côtés de hubs comme Londres, New York ou Shanghai, l'économie francilienne dispose d'une puissance sans égale en France avec près de 12 millions d'habitants et plus de 6 millions d'emplois, 1,3 million d'entreprises de toutes tailles, près du tiers du PIB, faisant de l'Ile-de-France une région-monde. C'est pour mettre fin à cette spirale négative que la Région Ile-de-France a décidé de se doter d'une stratégie globale au service de la croissance, l'emploi et l'innovation.

2.2.1. Faire progresser les financements dédiés aux entreprises, à l'innovation et à la *Smart* Région

Confortée dans l'exercice de son rôle principal par la loi NOTRe, la Région souhaite profondément revisiter dès 2017, dans le cadre du schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII), l'exercice de l'action publique en direction des entreprises et des acteurs économiques du territoire. Cette refondation passe tout d'abord par une remise à plat du rôle de chacun en matière d'appui aux entreprises, à tous les échelons (régionaux, départementaux, communaux et intercommunaux), et dans tous les domaines d'intervention, en particulier dans des champs où le mille-feuille administratif et les doublons jouent à plein (attractivité, conseil aux entreprises, export, ...). La Région assumera d'ailleurs toute sa place dans ce futur ensemble, en jouant non seulement le rôle d'impulsion et de coordination que l'on attend d'elle, mais également en centralisant les aides publiques aux entreprises, offrant de ce fait un accès simplifié et facilité aux entreprises.

Elle passe aussi par la définition de politiques publiques ambitieuses dans des champs laissés jusque-là en friche (transmission d'entreprise, accompagnement des TPE, sensibilisation et soutien à l'entrepreneuriat), ou insuffisamment questionnés (politique en direction des filières d'excellence, soutien à l'économie sociale et solidaire par exemple). Elle passe enfin par un accroissement significatif des moyens consacrés aux entreprises et à l'innovation, en investissement notamment.

A cet égard, les moyens consacrés à la gamme d'aides 'UP (TP'UP, Innov Up, Pm UP, Back Up) progresseront significativement, avec un effort à souligner en direction des dirigeants de TPE, qui pourront accéder par ailleurs à un prêt dédié, spécialement mis en place par la Région avec Bpifrance (Prêt croissance TPE), sans caution personnelle ni garantie.

En dépit de l'incertitude que laisse planer l'Etat, la Région maintiendra son soutien aux pôles de compétitivité franciliens et aux projets qu'ils labellisent. La Région poursuivra bien évidemment ses efforts pour mailler l'ensemble de l'Ile-de-France en tiers-lieux en réponse aux besoins de mobilité et aux nouvelles pratiques de travail des franciliens, tels que formalisés dans le cadre de la politique régionale des « mille tiers-lieux » votée en juin 2016. Elle s'attachera par ailleurs à stimuler l'émergence de grands lieux d'innovation de dimension internationale, de nature à offrir des espaces fertiles à la créativité et au déploiement de l'innovation.

Ces actions, de même que l'aide au développement du territoire numérique qui sera poursuivie, notamment avec la réalisation des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) et des programmes de déploiement de la fibre optique, s'inscrivent dans l'objectif de faire de l'Ile-de-France une *smart* Région. Etre une *Smart City* ou une *Smart* Région est aujourd'hui considéré comme un avantage comparatif indiscutable pour l'environnement pro-business mais

⁷ 9,1 % de la population active

c'est aussi être une Région qui vise à améliorer les services rendus aux citoyens en s'appuyant sur eux et sur l'open data pour la co –construction de projets. Nous avons mis en place en 2016 les bases de cette politique en nous appuyant sur nos compétences. En 2017 nous allons voir les premières réalisations, les premières transformations numériques.

2.2.2. Agir tout particulièrement pour le tourisme

La crise que traverse le secteur du tourisme en Ile-de-France rend indispensable la définition d'une nouvelle stratégie régionale et la mise en œuvre de nouveaux moyens. Ce sera l'objet du nouveau Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs (SRDTL) dont l'élaboration, en concertation avec tous les acteurs de la filière, sera lancée dès le début de l'année 2017.

Ce sera l'occasion de dresser un diagnostic de la situation, de déterminer les raisons conjoncturelles et structurelles de la perte de compétitivité de la destination « Paris Région » et d'adopter sans tarder les mesures destinées à soutenir la filière.

Le budget affecté à la stratégie régionale de la Région sera revu en conséquence. Un soutien particulier sera apporté aux initiatives visant à moderniser la filière touristique, à assurer sa transition numérique ainsi qu'à mieux former ses professionnels afin de renforcer la qualité de l'accueil, en particulier à l'égard des touristes étrangers.

2.2.3. Mettre en œuvre un « pacte agricole »

Le premier budget de la mandature a porté une ambition forte et renouvelée pour l'agriculture francilienne en faisant une priorité de l'investissement pour la compétitivité des exploitations et l'innovation dont les crédits ont été largement augmentés.

Les intempéries exceptionnelles qui ont touché la région Ile de France au printemps 2016 ont violemment impacté les exploitations et frappé toutes les filières déjà mises à mal par une conjoncture et des marchés dégradés.

En juin puis en septembre 2016, la Région a répondu chaque fois présente et a déjà mobilisé 7,5 M€ pour aider les agriculteurs. La Région a fait face à cette catastrophe historique dont les effets seront durables. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence se poursuivra en 2017.

La place de l'agriculture dans l'économie de la région capitale, les enjeux alimentaires, environnementaux et sociaux qu'elle cristallise dans les équilibres de nos territoires justifient d'inscrire le projet agricole régional dans une stratégie d'avenir ambitieuse et durable.

Celle-ci sera portée par un « Pacte agricole » adossé au « Pacte rural » au premier trimestre 2017 pour tracer des perspectives nouvelles à la diversité des exploitations, des filières et des marchés qui font la richesse de la ferme francilienne. Des moyens supplémentaires seront mobilisés pour porter des actions prioritaires en faveur des jeunes agriculteurs, de la diffusion de la recherche appliquée et de l'innovation pour une meilleure compétitivité économique et environnementale des exploitations, pour le développement des circuits courts et de l'approvisionnement local, pour la diversification des productions et le développement de filières non alimentaires, pour l'emploi et le logement des salariés agricoles, pour l'entretien de la biodiversité abritée par les espaces agricoles et leur préservation, pour le lien des Franciliens avec leur agriculture régionale.

2.2.4. Faire de la formation professionnelle un levier d'action essentiel en faveur de l'emploi

Dans un contexte de chômage record, la Région agit pour l'emploi, notamment en intervenant fortement sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des jeunes en insertion.

La Région dispose d'un rôle central dans la gouvernance, la définition stratégique et le financement de la formation professionnelle et des politiques d'insertion sur son territoire. Dans ce cadre, elle constitue un excellent levier d'intervention pour améliorer et adapter les compétences et savoirs aux nécessités des emplois, aux besoins des secteurs et des territoires, et ainsi agir contre le chômage, inquiétude majeure des Franciliens. L'ensemble de cette stratégie sera précisée dans le contrat régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CRPDFOP) couvrant la période 2016-2021, qui sera signé avec l'Etat d'ici la fin de l'année 2017.

La Région entend être beaucoup plus performante en matière de formations et d'insertion professionnelle, pour les jeunes comme les adultes, dans le but de favoriser un retour à l'emploi rapide. Pour ce faire, en collaboration avec Pôle emploi, la Région a développé une méthode plus fine et concertée d'analyse territorialisée et sectorielle des besoins en formation exprimés par les employeurs, par les territoires, ainsi que par les demandeurs d'emploi franciliens. Cette méthode sera affinée avec Défi métiers en 2017, afin de pouvoir identifier la liste des métiers en tension dans les différents bassins économiques emploi-formation. Dès 2017, le diagnostic économique emploi-formation, l'analyse fine des besoins en formation, le retour des résultats des formations mises en place, seront réalisés en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés dans le cadre des bassins économiques emploi et formation, ce qui permettra d'adapter au mieux l'offre de formation régionale.

Les nouveaux marchés et les nouveaux dispositifs lancés en 2016 dans le cadre du « Plan 500 000 formations supplémentaires » signé le 14 avril 2016 avec l'Etat et les partenaires sociaux, auront un impact important en 2017. En effet, cet accord prévoit que les 34 000 inscriptions supplémentaires sur les formations régionales soient réalisées avant le 31 décembre 2016. Ce délai implique que certaines actions de formations ne démarreront qu'en début d'année 2017. De même, une grande majorité du versement des rémunérations des stagiaires et des paiements des coûts de formation aux organismes, sera effectuée sur l'année 2017.

La Région a souhaité dans ce cadre développer quatre types d'actions de formation, visant un retour à l'emploi :

- les formations métiers sur les secteurs en tension ou d'avenir ;
- les formations de remobilisation, de remise à niveau et de construction de projet professionnel pour les jeunes en insertion ;
- les formations sur les savoirs fondamentaux et les savoirs transversaux (anglais professionnel, numérique-bureautique) ;
- les formations individuelles ou d'adaptation au poste de travail répondant à un besoin spécifique d'entreprise ou de secteur d'activité.

En 2017, afin de répondre aux sollicitations des Franciliens qui ne seraient pas couvertes par l'offre de formation collective, la Région mettra également en place un nouveau dispositif de soutien aux projets de formation individuels portés par des demandeurs d'emploi, des personnes en cours de licenciement ou des jeunes en insertion, et visant un retour à l'emploi rapide. Ce dispositif sera articulé avec les aides individuelles à la formation de Pôle emploi et conçu avec des modalités simples et dématérialisées.

Parallèlement au développement de ces formations et actions d'insertion professionnelle, la Région continuera d'accompagner les stagiaires, non indemnisés par Pôle emploi, entrant sur les dispositifs régionaux de formation.

Le soutien à l'accueil/information/orientation et à l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sera poursuivi.

Dans le cadre du Service public régional d'orientation (SPRO), la Région soutient l'action des missions locales franciliennes et de l'association régionale des missions locales. Sur 2017, sera mis en place un nouveau mode de conventionnement unique Etat-Région avec les missions locales franciliennes, visant la structuration et la définition d'objectifs partagés pour le pilotage de ce réseau, dans une perspective d'amélioration de la performance. Ainsi, la Région financera de manière stable le fonctionnement des missions locales afin d'assurer un accueil personnalisé, une information sur les métiers et les formations à destination des jeunes les plus en difficulté.

2.2.5. Inverser la courbe de l'apprentissage en Ile-de-France

L'apprentissage a marqué le pas en France et en Ile-de-France depuis plusieurs années, avec une baisse du nombre d'apprentis de près 6 %, tous niveaux confondus, entre 2012 et 2015.

Même si l'année 2016 enregistre une stabilisation des effectifs en Ile-de-France, tout doit être mis en œuvre pour enclencher une dynamique de croissance en particulier sur les premiers niveaux de formation qui ont beaucoup baissé ces dernières années.

Pourtant, l'apprentissage est clairement une voie de réussite, avec des taux de succès aux examens compris entre 70 % et 85 % selon les niveaux et 68 % des apprentis en emploi sept mois après leur sortie de formation. Pour les entreprises, l'apprentissage est un moyen privilégié de trouver des compétences adaptées à leurs besoins dans un contexte de fortes évolutions technologiques.

Face au chômage des jeunes et aux besoins de formation dans certains secteurs de l'économie, la relance de l'emploi en Ile-de-France passe par une politique volontariste en matière d'apprentissage.

Le budget 2017 permettra d'actionner tous les leviers à la disposition de la Région pour permettre aux CFA d'accueillir plus d'apprentis. 2017 sera en effet la première année de contractualisation entre la Région et tous les CFA fondée sur la performance avec le déploiement du « contrat de performance ». Les objectifs à cinq ans en termes d'effectifs fixés aux CFA visent les 100 000 apprentis en Ile-de-France en 2021. Cet objectif ambitieux nécessite un soutien régional sans faille aux CFA les plus performants et un suivi spécifique pour certains d'entre eux afin d'accélérer leur évolution en réponse au contexte spécifique de l'apprentissage en Ile-de-France.

La mise en œuvre effective, pour la première fois, de la carte des formations professionnelles initiales permettra d'optimiser l'utilisation de l'appareil de formation régional aussi bien dans les CFA qu'au sein des lycées professionnels. Enfin l'accompagnement de tous les jeunes vers l'apprentissage et la mobilisation des entreprises restera une priorité.

Un effort particulier sera porté au soutien à l'investissement dans les CFA aussi bien pour les nouvelles implantations que pour l'amélioration de l'appareil de formation existant. Pour la première fois, le soutien à l'investissement par la région sera rationalisé et rendu plus prévisible grâce à la production, par chaque CFA, d'un programme pluriannuel d'investissement cohérent avec les perspectives de développement de l'établissement.

Parce qu'il n'y a pas d'apprentissage sans contrat de travail avec un employeur, la Région renforcera également son action en direction des entreprises recrutant ou souhaitant recruter des apprentis. Ainsi, le versement aux employeurs dès la fin de la période d'essai des apprentis, d'une partie des primes et aides aux recrutements soutiendra, à partir de 2017, les petites entreprises dans leur engagement en faveur de l'apprentissage.

2.2.6. S'appuyer sur les formations sanitaires et sociales

Parallèlement à l'apprentissage, les formations sanitaires et sociales permettent de former de futurs professionnels recherchés à divers niveaux de qualification. Or, par sa large compétence en termes de pilotage et de financement des formations sanitaires et sociales, la Région dispose des leviers pour agir sur l'organisation du réseau des instituts et sur la qualité de l'offre de formation.

A ce titre, 2017 sera l'année du lancement du nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales lequel ambitionne, en lien avec les partenaires, de former les professionnels de demain qui sauront répondre aux nouveaux enjeux sanitaires (grande dépendance et maladies chroniques) et aux transformations du système de santé, notamment le virage ambulatoire.

Sans attendre la réponse du Gouvernement suite à la Grande Conférence de Santé, la Région entend confirmer son soutien aux étudiants en formation en poursuivant l'alignement des bourses régionales sur celles de l'enseignement supérieur.

De même, dans la droite ligne de la politique régionale et pour répondre aux besoins en emplois franciliens, il est envisagé d'ouvrir de nouvelles places de formation à la rentrée de septembre 2017 dans le secteur de la dépendance, du handicap et de la petite enfance, à tous les niveaux de formation.

Par ailleurs, les innovations liées au numérique au service de l'éducation et de la santé offrent de réelles opportunités pour moderniser la pédagogie. Les pratiques simulées deviennent des passages obligés durant la formation. En soutenant le financement d'équipements modernes et mutualisés, la Région inscrit résolument la formation dans le 21^{ème} siècle.

Il reste cependant une zone de flou juridique non éclaircie à ce jour relative aux investissements dans les écoles et instituts de formation sanitaire. Néanmoins, parce que les conditions de formation sont de plus en plus dégradées dans un nombre croissant d'instituts, c'est un sujet qui devra être éclairci avec l'Etat. En attendant, les situations patrimoniales les plus urgentes pourront continuer d'émarger à un fonds d'urgence renforcé pour obtenir un co-financement des travaux à engager.

2.2.7. Accroître les interactions entre stratégie économique et actions internationales

L'exercice 2017 sera marqué par une réorientation forte de l'action internationale de la Région, formalisée dans une nouvelle délibération-cadre.

Si la coopération décentralisée demeurera au cœur de cette action, la stratégie internationale révisée s'appuiera sur de nouvelles priorités géographiques, ciblant d'une part les zones dont sont issus nombre de Franciliens (en particulier le Maghreb, l'Afrique subsaharienne francophone, l'Asie du Sud-Est et la Chine) et d'autre part les régions présentant un intérêt économique majeur pour les acteurs franciliens (Asie, Amérique du Nord, Russie et CEI, Proche-Orient).

Cette action sera conduite en cohérence avec les autres schémas et engagements régionaux et en particulier le SRDEII. Elle privilégiera sur les zones de coopération la valorisation de l'expertise francilienne et la promotion des secteurs d'excellence régionaux, en partenariat étroit avec les acteurs du territoire francilien, tout particulièrement les organismes associés, les entités locales et les entreprises. Le dispositif des représentants de la Région à l'étranger sera limité et adapté aux exigences de cette nouvelle politique.

La Région recherchera par ses engagements financiers un effet de levier et la mobilisation par des opérateurs nationaux et internationaux de financements complémentaires pour la réalisation de projets de coopération.

Cette refonte de la politique régionale substituera aux cinq dispositifs de solidarité existants un outil unique de soutien aux acteurs franciliens engagés dans une démarche de coopération internationale, et privilégiant une logique de concentration des aides et de co-construction des projets.

Pour autant, la Région ne manquera pas de renforcer sa capacité d'intervention d'urgence dans les situations de crise humanitaire et marquera notamment son engagement aux côtés des populations victimes de discriminations religieuses, ethniques et sexuelles au Proche-Orient.

Dans toutes les composantes de son action internationale, la Région portera une attention forte à la promotion de la francophonie et limitera sa participation aux seuls réseaux véritablement pertinents et utiles au territoire et aux acteurs franciliens.

2.3. Améliorer le cadre de vie des habitants et visiteurs de l'Ile-de-France

Au-delà des investissements dans les transports, l'éducation et l'environnement d'une part, la relance de l'économie francilienne, qui doit également se traduire en termes d'emploi, d'autre part, nombreux sont les Franciliens à aspirer à une amélioration de leur cadre de vie. A travers les politiques menées en matière de sécurité, d'aménagement, de logement, de culture, de solidarité ou de sports, l'Exécutif entend répondre à ces aspirations.

2.3.1. Renforcer la mise en œuvre du bouclier de sécurité

Dans le contexte actuel de menace terroriste ainsi que d'augmentation de la criminalité et de la délinquance, les Franciliens comptent sur les pouvoirs publics pour améliorer leur sécurité ainsi que celle de leurs proches. La Région entend répondre pleinement à cette attente, en mobilisant activement les nouveaux moyens d'action dans ce domaine dont elle s'est dotée grâce au bouclier de sécurité.

Les principales interventions de la Région se déclineront comme suit :

- la poursuite de l'effort engagé pour la sécurisation des lycées, afin de créer une véritable bulle de sécurité autour des établissements et de leurs abords immédiats ;
- la refonte des modalités du soutien régional à l'équipement des forces de sécurité de l'Etat, qui ne se limitera plus aux opérations immobilières, pour lesquelles l'effet levier des subventions régionales sera amélioré, mais concernera également dès 2017 le financement d'équipements d'intervention au profit de la police régionale des transports et plus largement le plan « tourisme sûr » de la préfecture de police de Paris ;
- le renforcement du soutien régional aux communes et à leurs groupements : amélioration de l'équipement des polices municipales, acquisition de portiques de sécurité, développement de la vidéo-protection.

2.3.2. Promouvoir l'aménagement durable de tous les territoires

Le budget 2017 de l'Aménagement sera marqué par la montée en charge des nouveaux dispositifs, notamment les 100 quartiers innovants et écologiques qui visent à aménager des quartiers alliant logements, emplois, services et nature. Ayant rencontré un vif succès dès sa première session, ce dispositif constitue déjà un véritable levier de mobilisation des collectivités franciliennes pour répondre aux besoins des populations et accueillir de nouveaux habitants en Ile-de-France, avec pour objectif l'amélioration de la qualité de vie et la réduction de l'impact écologique.

La Région renforcera par ailleurs sa contribution à l'émergence d'expérimentations autour de l'urbanisme transitoire. Démarche d'innovation urbaine, il s'agit ici d'impulser des dynamiques de préfiguration, d'utilisation de sites en devenir, avec l'implication des acteurs (habitants, actifs, futurs usagers), dans l'attente de leur transformation, redonnant ainsi de la valeur à des lieux délaissés, notamment via des projets d'implantation d'activités économiques temporaires.

Au-delà, la Région entend également apporter son soutien à la qualité architecturale des projets des collectivités franciliennes. Premier volet de la démarche « Dessine-moi le Grand Paris de demain », un dispositif expérimental est mis en place autour des concours d'architecture afin de favoriser la créativité, l'émergence de nouveaux talents et renforcer la qualité des projets et du cadre de vie des Franciliens. Le deuxième volet, à ambitions prospectives, sera également lancé.

Cette dynamique trouvera son point d'orgue dans la mise en place d'une Biennale de l'architecture en 2018, dont la préparation sera menée concrètement en 2017.

Par ailleurs, l'exécutif régional a souhaité accentuer la territorialisation de l'action régionale par la refonte des anciens Contrats Régionaux Territoriaux et la mise en place d'un nouveau support contractuel de droit commun avec les collectivités, le Contrat d'Aménagement Régional. A vocation intégratrice, ce nouveau contrat s'adresse aux communes de plus de 2000 habitants et à tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et établissements publics territoriaux (EPT) d'Ile-de-France. Ceux-ci auront la possibilité d'accéder plus simplement et de manière coordonnée aux différentes aides régionales sectorielles en matière d'équipements de proximité et d'amélioration des espaces publics : aménagement, sports, culture, développement économique..., avec un accent nouveau et tout particulier sur la territorialisation des politiques régionales environnementales.

Après le doublement des crédits qui leur sont alloués, les territoires ruraux continueront de faire l'objet d'un soutien particulier de la Région. De nouveaux dispositifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017 visant à renforcer et structurer fortement l'intervention régionale pour apporter des réponses plus rapides et plus simples aux problématiques qu'ils rencontrent, avec un enjeu de rééquilibrage territorial et d'attractivité de l'espace rural.

Composante majeure du Pacte rural régional, le « nouveau Contrat rural » rénové a pour ambition d'assurer aux communes et syndicats de communes un financement optimal de leurs programmes pluriannuels d'investissements en vue de l'amélioration du cadre de vie et de la qualité des équipements publics. Faisant l'objet d'une Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences, le nouveau contrat rural a été élaboré en concertation avec les Départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise.

Enfin, les programmes d'action des Parcs naturels régionaux franciliens seront orientés vers les priorités du Pacte rural. De nouveaux Contrats de Parcs seront adoptés début 2017, la Région souhaitant faire des Parcs naturels régionaux des acteurs de référence sur le développement local, l'innovation et l'expérimentation, par un pilotage renforcé et après une réflexion approfondie sur la refonte de la gouvernance de ces structures.

2.3.3. Poursuivre la refondation de la politique régionale du logement

Relancer la construction pour atteindre et dépasser une création annuelle de 70 000 logements, faciliter l'accès des Franciliens à un logement adapté à leurs besoins et à leurs revenus, favoriser le parcours résidentiel ascendant constituent des enjeux de première importance pour l'attractivité de notre région.

Le budget 2017 portera ces objectifs en matière de politique du logement. Si la Région continuera de financer la création de logements sociaux (PLUS) et très sociaux (PLAI) dans les secteurs où la concentration de logements sociaux n'a pas dépassé un seuil problématique, elle entend relancer son action en faveur des logements à loyer intermédiaire dans un souci de mixité, de diversité de l'habitat et de mobilité résidentielle. L'année 2017 verra donc la confirmation de l'aide régionale en faveur du logement social PLS, abandonnée sur la précédente mandature.

Cette politique tiendra pleinement compte de la politique anti ghettos qui ne financera plus de programmes ou de fraction de programmes de logements très sociaux – PLAI – réalisés dans des communes, ou arrondissements pour Paris, comportant déjà plus de 30 % de logements sociaux hors logement intermédiaire (PLS).

La prise en compte de cet impératif dans les politiques publiques urbaines se traduit notamment par les orientations de l'ANRU pour le Nouveau programme national de renouvellement urbain, qui impose désormais que la reconstitution de l'offre locative sociale consécutive à des démolitions

soit située par principe hors du quartier d'intervention et plus largement hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En complément de son soutien à la création de logements sociaux familiaux, la Région poursuivra son effort en faveur de la création de logements pour jeunes et étudiants pour contribuer à l'attractivité de l'Ile-de-France.

Enfin, la Région poursuivra son action aux côtés des collectivités en faveur de certaines copropriétés dégradées pour lesquelles un soutien est apparu indispensable. Pour autant, une réorientation de cette politique en faveur de nouveaux outils est initiée et devra trouver sa traduction dans les prochains exercices budgétaires.

Il convient de souligner que les interventions en faveur du logement s'appuieront également sur l'action de l'établissement public foncier d'Ile-de-France dont la Présidente du conseil régional assume la présidence. Sous son impulsion, le programme pluriannuel d'investissement 2016-2020 a été actualisé et priorise fortement le logement :

- en donnant une priorité à la construction, avec la fixation d'un objectif de 12 000 logements annuels en cession et acquisition, soit une progression de 20 % par rapport à la feuille de route cumulée des quatre précédents établissements fonciers ;
- en encourageant la diversité du logement, avec l'introduction d'une possibilité de modulation du pourcentage de logement social par programme ;
- en augmentant le rythme des cessions, qui se feront désormais à prix coûtants afin de fluidifier le marché et favoriser la construction.

2.3.4. Déployer une politique culturelle ambitieuse et inclusive

Un sentiment d'appartenance à une même communauté, à des valeurs communes a émergé dans les moments douloureux qu'a dernièrement traversés notre pays. Plus que jamais, il convient de développer l'art et la culture, qui sont un instrument de la construction de ce lien fort qui nous unit.

C'est pourquoi, quatre priorités structureront désormais les interventions de la Région en la matière :

- elle soutiendra davantage la création et sera attentive à mieux renouveler les bénéficiaires des aides régionales de façon à mieux soutenir l'émergence de nouveaux talents ;
- l'art et la culture feront l'objet d'une plus large diffusion sur l'ensemble du territoire francilien, pour que les Franciliens aient un accès facilité à la culture, quel que soit l'endroit où ils habitent. Les lycées et les CFA, grâce au développement des activités d'éducation artistique et culturelle, doivent notamment devenir la porte d'entrée de la culture ;
- les industries culturelles et créatives sont un levier de sortie de crise, de création d'emplois et doivent continuer à être un vecteur d'influence pour l'attractivité de l'Ile-de-France. La Région soutiendra davantage ces secteurs, en s'appuyant sur les dispositifs existants et en les développant ;
- pour réagir au recul de l'Etat et à la baisse des dotations aux collectivités, qui a frappé les politiques culturelles et particulièrement la politique du patrimoine, un soutien plus significatif sera apporté pour la valorisation et la diffusion de tous les patrimoines franciliens, notamment auprès des Franciliens et des touristes.

Pour atteindre ces priorités, l'exécutif se fixe trois objectifs.

Il s'agit tout d'abord de porter une ambition pour la culture en Ile-de-France. L'engagement d'augmenter de 20 % les crédits alloués à la culture sera tenu. En 2016, avec une augmentation de 6,7 %, une première étape a été franchie. En 2017, le budget dédié à la culture progressera encore.

L'exécutif entend ensuite donner accès à la culture à tous les Franciliens. L'inclusion sociale et territoriale est un impératif. La culture doit être partout présente, à Paris et jusqu'aux confins de la Région. La présence artistique sera développée sur tous les territoires, à travers des résidences d'artistes, toutes disciplines confondues, ou l'organisation du Festival d'Avignon en Ile-de-France, proposé dans des lieux de plein air en août. La présence d'art et de culture dans les lycées et les CFA se développera, notamment par le biais de conventions avec les établissements culturels, proches ou d'envergure nationale, par le développement de ciné-clubs, et par la mise en place d'une politique beaucoup plus structurée. La présence culturelle se manifestera aussi par des actions dans les gares, et la valorisation, par un événement inédit, des jardins franciliens.

Il convient enfin de soutenir la création, vecteur de développement économique et de rayonnement de la Région. Afin de mieux prendre en compte les formes innovantes du cinéma et de l'audiovisuel, de nouveaux dispositifs seront intégrés au fonds de soutien régional, en direction des productions à fort impact économique régional, des jeux vidéo et des web séries. Dans le secteur de l'édition, l'aide aux éditeurs indépendants pour faciliter leur présence sur des salons français et européens, sera accrue.

De manière générale, en Ile-de-France, qui abrite près de la moitié des artistes et des professionnels de la culture française, ainsi que la plupart des écoles qui préparent aux métiers artistiques et culturels, les jeunes talents doivent se sentir chez eux. Une attention particulière à la jeune création se traduira par des aides apportées à des filières de formation, à de jeunes artistes diplômés. Des dispositifs régionaux seront orientés pour mieux cibler les jeunes professionnels, et une manifestation spécifique leur sera consacrée.

2.3.5. Faire de la région Ile-de-France une région solidaire

La Région poursuivra son engagement dans les domaines de l'action sociale, de la santé, du soutien aux familles et de la prise en compte du handicap en renforçant la démarche d'innovation sociale en lien direct avec les besoins réels des Franciliens et des territoires. Ainsi, en 2017, l'action régionale sera développée autour des nouvelles orientations que sont le développement de la prévention et d'une médecine de proximité, le soutien aux familles, le développement du lien social et de la solidarité.

En matière d'accès à l'offre de soin, la Région entend jouer tout son rôle dans le développement d'une médecine de proximité et dans la prévention. La démarche initiée en 2016 avec le lancement de l'ipass-contraception sera poursuivie pour assurer une information fiable et facile d'accès, avec le développement d'applications accessibles à tous. Le lutte contre les déserts médicaux sera renforcée et renouvelée. Le plan de prévention santé des jeunes déclinera en 2017 les orientations régionales.

La Région entend également poursuivre et développer sa politique de solidarité et de soutien à la famille, afin de répondre aux besoins et aux attentes de la population. Dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, à l'issue de l'étude lancée en 2016, la Région étudiera les modalités et les partenariats innovants pour créer les conditions d'une offre large et adaptée aux besoins des familles en privilégiant l'innovation sociale. Le fonds régional de solidarité et de soutien aux familles permettra de soutenir l'aide alimentaire, de financer l'accueil des publics les plus fragiles, en particulier les femmes en difficultés, mais aussi d'accompagner les familles qui rencontrent des difficultés lors de la maladie d'un senior, dans la prise en charge des enfants ou encore les vacances pour celles qui en sont privées.

La prise en compte du handicap continuera de procéder d'une approche transversale à toutes les politiques régionales qui s'est traduite par la désignation d'un délégué spécial auprès de la Présidente, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant. Ce pilotage transversal permettra d'identifier, d'articuler et de développer les actions sectorielles poursuivant le mouvement lancé par la grande cause régionale de 2016. Le soutien au développement de lieux d'accueil et de

formation pour les jeunes en situation de handicap sera renforcé dans une approche de contractualisation. Des financements spécifiques pour aider les familles dans la recherche de solutions personnalisées pour la prise en charge de l'autisme et des troubles cognitifs seront aussi mobilisés et le soutien aux huit maisons départementales des personnes en situation de handicap (MDPH) s'accompagnera d'une amélioration sensible de l'utilisation du fonds régional.

Le budget 2017 de la délégation jeunesse vie associative confortera l'approche nouvelle de l'intervention régionale dans ces champs d'action engagée en 2016. La mise en valeur, la diffusion et le respect des valeurs de la République traverseront l'ensemble des axes d'intervention ; dans son prolongement, la prévention de la radicalisation.

La mobilisation des fédérations et têtes de réseaux associatifs d'envergure régionale permettra de contribuer au développement d'action de prévention s'appuyant sur les partenariats renforcés. La lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme homme sera poursuivie dans des thématiques mises à jour.

La promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République se traduira par le soutien aux projets d'expressions culturelles. Le soutien en faveur de la vie associative privilégiera le développement du bénévolat, en particulier la formation des bénévoles, en lien avec le fonds pour le développement de la vie associative.

2.3.6. Accompagner le mouvement sportif, en vue notamment de la nouvelle Olympiade

Pour la deuxième année consécutive, la Région Ile-de-France va présenter un budget volontaire dans le domaine du sport afin d'accentuer ses efforts pour répondre aux besoins du mouvement sportif et par la même occasion consolider le maillage associatif et les relations entre les différents acteurs du sport du territoire francilien.

A ce titre, le renouvellement des conventions pluriannuelles passées avec les ligues et les comités sportifs régionaux à l'occasion de cette nouvelle Olympiade et le financement d'équipements sportifs structurants, auront un rôle central en matière de développement des pratiques sportives, de soutien aux sportifs franciliens dans la recherche de l'excellence, et de renforcement de la qualité des encadrants et de l'intervention des bénévoles.

Avec les nombreux projets d'équipements sportifs de proximité qui se développent à l'initiative des collectivités territoriales, la Région se fixe comme priorité d'accompagner et d'optimiser l'accès à la pratique sportive, notamment en dehors des stades et dans la perspective du futur Plan Sport Oxygène.

La région poursuivra également ses efforts en matière de construction et de rénovation des équipements sportifs mis à disposition des lycées.

En complément de tous les dispositifs au service notamment des clubs sportifs franciliens, la Région, par le biais de son soutien aux événements sportifs, va bénéficier d'un éclairage international particulier avec la multitude d'évènements d'envergure exceptionnelle qui vont se dérouler sur son territoire, notamment jusqu'à l'élection de la ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Lima le 13 septembre 2017.

2.3.7. Conforter la vocation des Iles-de-loisirs

La Région poursuivra une réflexion sur la gouvernance et le modèle économique des îles-de-loisirs. Elle mettra l'accent sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'augmentation des recettes d'activités afin de diminuer la charge de fonctionnement pour la collectivité tout en confortant la vocation sociale et la qualité du service rendu par ces équipements. Parallèlement, elle mettra en œuvre une clarification du mode de gestion en rénovant les statuts des syndicats mixtes.

Un effort spécifique sera mené sur la sécurisation de ces espaces, par des aménagements spécifiques ainsi qu'un renforcement de la coopération avec les forces de sécurité.

Cette action permanente menée par la Région sur les îles-de-loisirs sera complétée par la refonte des dispositifs d'aide à la personne pour l'accès aux loisirs et aux départs en vacances ; d'animation en mettant l'accent sur les activités sportives, culturelles et éducatives et en renforçant l'identification régionale de ces espaces.

2.4. Confirmer la montée en puissance des fonds européens

Sur la période 2014-2020, la région gère directement une enveloppe de 540 M€ de crédits européens.

L'Ile-de-France, une région structurée et exemplaire dans la gestion des fonds

La région Ile-de-France se doit d'être exemplaire et efficace dans la gestion des fonds. C'est à cette fin et afin d'éviter un dégageant d'office, à fin 2017, qu'une véritable Direction des Affaires Européennes a été créée, prévoyant notamment le recrutement de douze gestionnaires afin de traiter les dossiers. La traduction budgétaire de cette course contre la montre doit permettre à la Région de certifier 62 M€ de dépenses au 31 décembre 2017.

Le budget 2017 visera donc un objectif de programmation ambitieux et réaliste des crédits FEDER et FSE, sur les thématiques relevant de l'aménagement durable des territoires franciliens, de la compétitivité en Ile-de-France, des applications TIC, de la transition énergétique, de la création d'activité, du décrochage scolaire, de l'inclusion et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers la qualification.

Pour le FEADER, les crédits seront inscrits pour ordre sur le budget régional mais gérés directement par l'agence de service et de paiement.

L'Ile-de-France, une région au service des porteurs de projets

Au-delà de la gestion des fonds, la Région se doit d'accompagner les structures franciliennes (associations, collectivités locales, universités, pôles de recherche, entreprises) vers les financements offerts par les programmes communautaires. C'est à cette fin que sera mis en place une équipe de cinq développeurs (« chasseurs de projets »), agents de la région chargés d'identifier, voire de susciter, le plus en amont possible les projets éligibles aux financements européens. Cette équipe travaillera en lien étroit avec les territoires pour accomplir cette mission.

Création du dispositif « Europe »

La Région fonctionnera par appels à projets dans le cadre du dispositif «Europe » adopté par le Conseil régional (CR 129-16). Ces appels à projets viseront à sélectionner les structures franciliennes développant des projets concrets et initiant des débats de qualité pour une meilleure compréhension de l'Union européenne et de ses enjeux.

L'Ile-de-France, une région qui reprend sa place en Europe

La Région entend peser sur les négociations en cours à Bruxelles mais également sur les grands enjeux de l'avenir européen. Des partenariats avec d'autres régions européennes permettront de faire émerger des projets utiles aux territoires mais également de défendre des positions communes sur le devenir des politiques européennes.

La Région entend donc poursuivre son soutien à l'organisme associé « Ile de France Europe » (IDFE) qui assure la représentation de la Région à Bruxelles. Après une période de retrait de plusieurs conseils départementaux membres d'IDFE, 2016 a vu deux départements réintégrer la structure, lui garantissant une meilleure soutenabilité financière.

2.5. Poursuivre la diminution du budget de l'administration et des organismes associés

Le projet de budget 2017 s'inscrit dans la tendance amorcée dès 2016 de réduction du train de vie de la Région, avec des efforts particuliers sur les dépenses de fonctionnement et de soutien des élus et des services.

Dès 2016, le budget voté présentait une baisse de 2,6 % par rapport à 2015 et intégrait les objectifs fixés par la Présidente dans son plan d'actions de réduction globale du train de vie de la Région. L'exercice 2016 a permis d'amplifier les mesures d'économies puisque les crédits inscrits in fine devraient être en retrait de 6,5 % au regard de 2015.

Pour atteindre ces objectifs, des mesures de rationalisation et de plafonnement de la dépense ont été mises en place tandis qu'ont été appliquées les dispositions votées par l'assemblée régionale. Celles-ci concernent les conditions d'exercice du mandat de conseiller régional (CR 04-16), celles de conseiller du CESER et des missions des agents (CR 37-16). Elles permettent un encadrement strict de l'accès aux prestations et se traduisent ainsi par une gestion plus rigoureuse et plus transparente des moyens.

Une baisse complémentaire permettra de réduire encore plus les dépenses globales prolongeant ainsi l'effort initié en début de mandature.

Certaines lignes budgétaires feront l'objet de réductions budgétaires particulièrement volontaristes. Il s'agit notamment :

- des dépenses de fonctionnement des véhicules ;
- des subventions (AMIF, CESER, CR...) et cotisations (ARF...) ;
- des dépenses de fonctionnement des services ;
- des dépenses de fonctionnement des élus.

Les organismes associés de la Région et structures assimilées vont également pleinement participer comme en 2016 à la nécessaire maîtrise des moyens de l'administration.

Pour mémoire, la Région finance aujourd'hui 28 organismes associés, dont 16 ont été créés depuis 1998. Entre 2004 et 2015, le montant des dotations globales de fonctionnement versées à ces organismes associés a augmenté de plus de 50 %, passant de 69 M€ à 110 M€, sous l'effet de l'augmentation du nombre d'organismes et de la croissance de leurs effectifs. Dès 2016, les restructurations engagées en lien avec les organismes se sont traduites par une baisse des dotations de 10 %.

En 2017, cet effort sera poursuivi, les organismes seront associés à l'effort de maîtrise des dépenses régionales, et les dotations régionales ajustées au regard de la part des dépenses de personnel dans le budget de chaque organisme, de leurs capacités financières (niveau de trésorerie et fonds de roulement) et des possibilités de développement de ressources complémentaires. L'accompagnement des organismes par la Région dans la recherche d'économies sera poursuivi et renforcé en 2017 afin de mieux faire converger les interventions de ces organismes et les interventions des services de l'administration régionale.

*

* *

Le deuxième budget de la mandature permettra de consolider la politique menée depuis douze mois.

Les économies réalisées en fonctionnement permettront notamment d'accélérer la mise en œuvre des projets d'investissement dont l'Île-de-France a besoin, tout en garantissant la soutenabilité des finances régionales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALERIE PECRESSE

PROJET DE DELIBERATION**DU****ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017**

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales,
- VU** L'avis de la commission des finances,
- VU** L'avis du Conseil économique, social et environnemental régional,
- VU** Le rapport CR 211-16 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil régional prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2017.

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**

VALERIE PECRESSE